

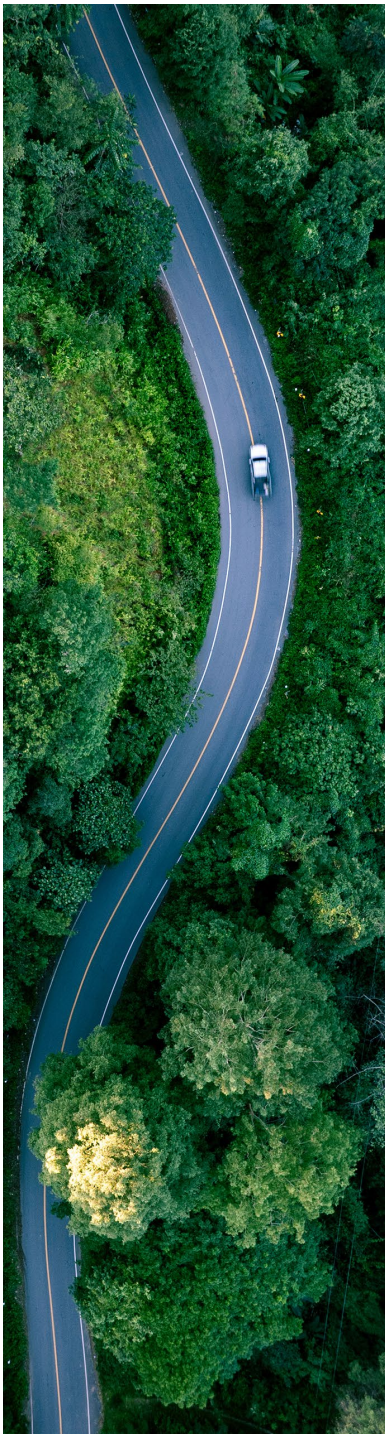
Rapport de **Durabilité**

2025 Groupe Mon Abri





édito



“ 2025 marque une nouvelle étape pour le Groupe Mon Abri.”



L'année s'inscrit dans un contexte réglementaire profondément reconfiguré. Adoptée en 2025, la loi Omnibus est venue alléger les obligations européennes de reporting de durabilité (CSRD), en relevant les seuils d'entreprises concernées. Le Groupe Mon Abri, qui entrait initialement dans le périmètre de cette directive, en est ainsi sorti. Ce changement de cadre ne remet toutefois pas en cause son engagement en matière de transparence extra-financière.

Dans ce contexte, et en cohérence avec ses valeurs, le Groupe a fait le choix délibéré de publier volontairement son premier rapport de durabilité après avoir conduit des démarches de DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) depuis 2021.

La durabilité intègre désormais la double lecture : l'impact du Groupe sur son environnement, et l'impact de l'environnement sur le modèle d'affaires du Groupe. C'est l'ambition que s'est fixée le Groupe : faire de ses enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) le fil conducteur de sa stratégie au même titre que ses résultats financiers.

Ce premier rapport est aussi l'héritage de la « stratégie durable 2025 » qui a permis au Groupe de passer d'une logique de valorisation d'initiatives locales à une démarche intégrée, structurée et davantage alignée sur ses enjeux stratégiques. En 2022, cette dynamique a permis d'établir un socle puissant avec l'affirmation de la raison d'être du Groupe : « **Ensemble, dans les territoires, inventer et construire un cadre de vie durable pour tous** ».

Les années 2023 et 2024 ont ensuite constitué une étape de transformation dans un contexte marqué par l'urgence climatique, les tensions économiques et l'évolution rapide des attentes sociétales.

Aujourd'hui, fort de ces acquis, le Groupe Mon Abri franchit un cap et entre dans un nouveau cycle stratégique : 2026–2030. Avec plus de 2,5 milliards d'euros d'investissements programmés sur 10 ans, le Groupe fait de la durabilité un levier structurant de son développement, au service d'un habitat plus sobre, plus résilient, plus inclusif et plus adaptable aux parcours de vie des locataires.

Avec ses parties prenantes, ses collaborateurs, ses locataires et ses partenaires, le Groupe Mon Abri entre dans cette nouvelle phase en s'affirmant comme un acteur résolument humain, engagé et innovant du logement social.

Carole Dessaint
Président du Groupe Mon Abri

Sommaire

Page 7

1	Informations générales	
1.1	Un groupe ancré dans les territoires	7
1.2	Modèle d'affaires	8
1.3	Analyse de matérialité des enjeux RSE	12
1.4	Stratégie de développement durable 2022-2025	14

Page 16

2	Informations Environnementales	
2.1	Energie et Décarbonation	16
2.1.1	Objectifs de réduction des émissions de GES	17
2.1.2	Améliorer la performance énergétique du patrimoine	18
2.1.3	Améliorer la performance des logements neufs	19
2.1.4	Sensibiliser les locataires	20
2.1.5	Favoriser les énergies décarbonées	20
2.1.6	Réduction des émissions de GES liées à l'activité	21
2.2	Adaptation aux risques climatiques	22
2.2.1	Identifier les risques climatiques	22
2.2.2	Adapter le patrimoine existant	22
2.3	Biodiversité	23
2.3.1	Limiter l'artificialisation des sols	23
2.3.2	Réduire les impacts sur la biodiversité	24
2.3.3	Végétaliser les espaces urbains	24
2.3.4	Sensibiliser et impliquer les habitants	25
2.4	Eau	26
2.4.1	Réduire la consommation d'eau sur le patrimoine	26
2.5	Economie circulaire	27
2.5.1	Contribuer au réemploi et au recyclage des matériaux	27
2.5.2	Encourager le recours aux matériaux biosourcés / à faible impact	28
2.5.3	Optimiser le tri et la valorisation des déchets de chantier	28
2.5.4	Sensibiliser les locataires à la gestion des déchets	29

Page 30

3	Informations Sociales - Effectifs	
3.1	Equité et droits des salariés	30
3.1.1	Promouvoir l'égalité professionnelle et lutte contre les discriminations	31
3.1.2	Contribuer à l'emploi des personnes en situation de handicap	31
3.2	Formation et compétences	32
3.3	Santé et sécurité des salariés	33
3.3.1	Prévenir les risques professionnels	34
3.3.2	Contribuer au bien-être des salariés	35

Page 36

4	Informations Sociales - Territoires	
4.1	Offre de logements et attractivité des territoires	36
4.1.1	Contribuer à la transformation et à l'attractivité des territoires	37
4.1.2	Développer l'offre locative et d'accession à la propriété	38
4.1.3	Développer une offre d'habitat spécifique	38
4.2	Mixité et développement social des territoires	39
4.2.1	Contribuer à la cohésion sociale des territoires	40
4.2.2	Contribuer à l'emploi sur les territoires	40
4.2.3	Soutenir les dynamiques locales et le tissu associatif	41

Page 42

5	Informations Sociales - Clients	
5.1	Relation client et qualité de service	42
5.1.1	Mesurer et améliorer la qualité de service	43
5.1.2	Assurer une relation de proximité avec les clients	43
5.1.3	Améliorer l'expérience locataire grâce à une offre multicanale	43
5.2	Accès et maintien dans le logement	44
5.2.1	Favoriser l'accès au logement et accompagner les publics fragiles	44
5.2.2	Répondre aux enjeux de la perte d'autonomie et du vieillissement	45
5.2.3	Contribuer au parcours résidentiel de nos clients	46
5.3	Santé et sécurité des locataires	47
5.3.1	Prévenir les risques sur le patrimoine	47
5.3.2	Contribuer au cadre de vie et à la tranquillité résidentielle	47

Page 48

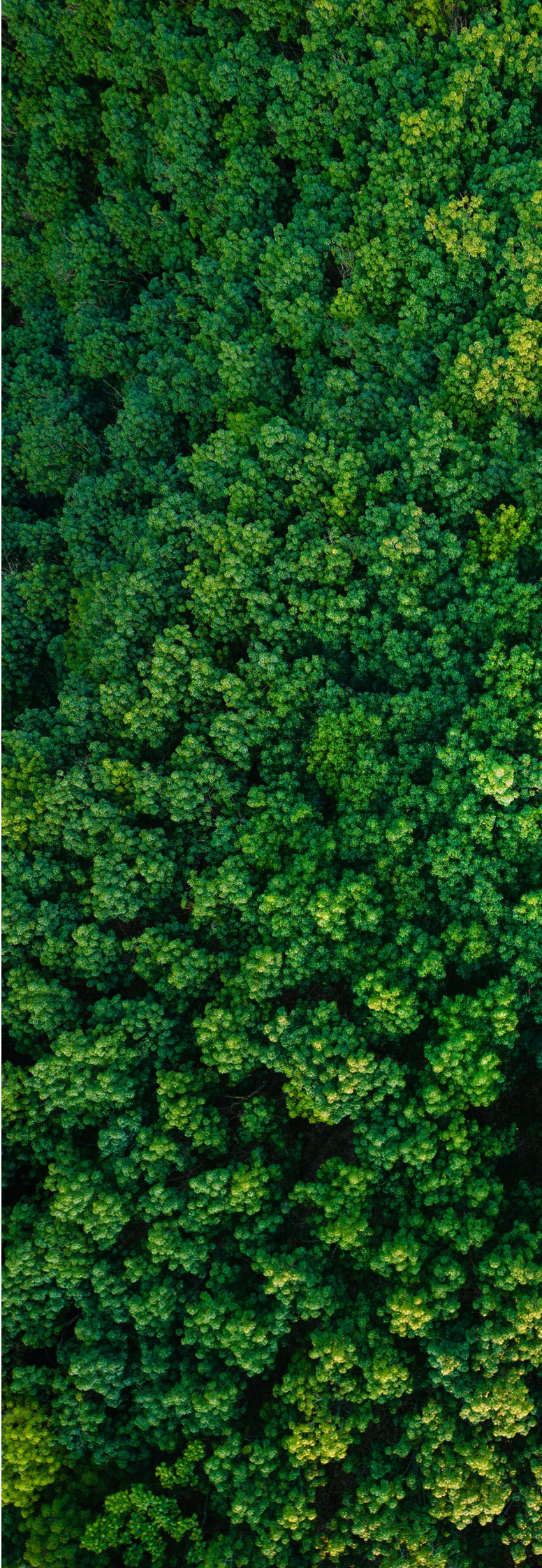
6	Informations Gouvernance	
6.1	Maîtrise des risques, éthique et corruption	48
6.1.1	Garantir le respect de l'éthique et de la déontologie	48
6.1.2	Sécuriser les données personnelles	49
6.1.3	Renforcer la cybersécurité	49
6.2	Relation fournisseurs	50
6.2.1	Promouvoir les achats responsables	50
6.2.2	Entretenir des relations équilibrées avec les fournisseurs	51

Page 53

7	Annexe- Rapport VSME	
7.1	Informations générales	53
7.2	Informations environnementales	56
7.3	Informations sociales	57

Page 58

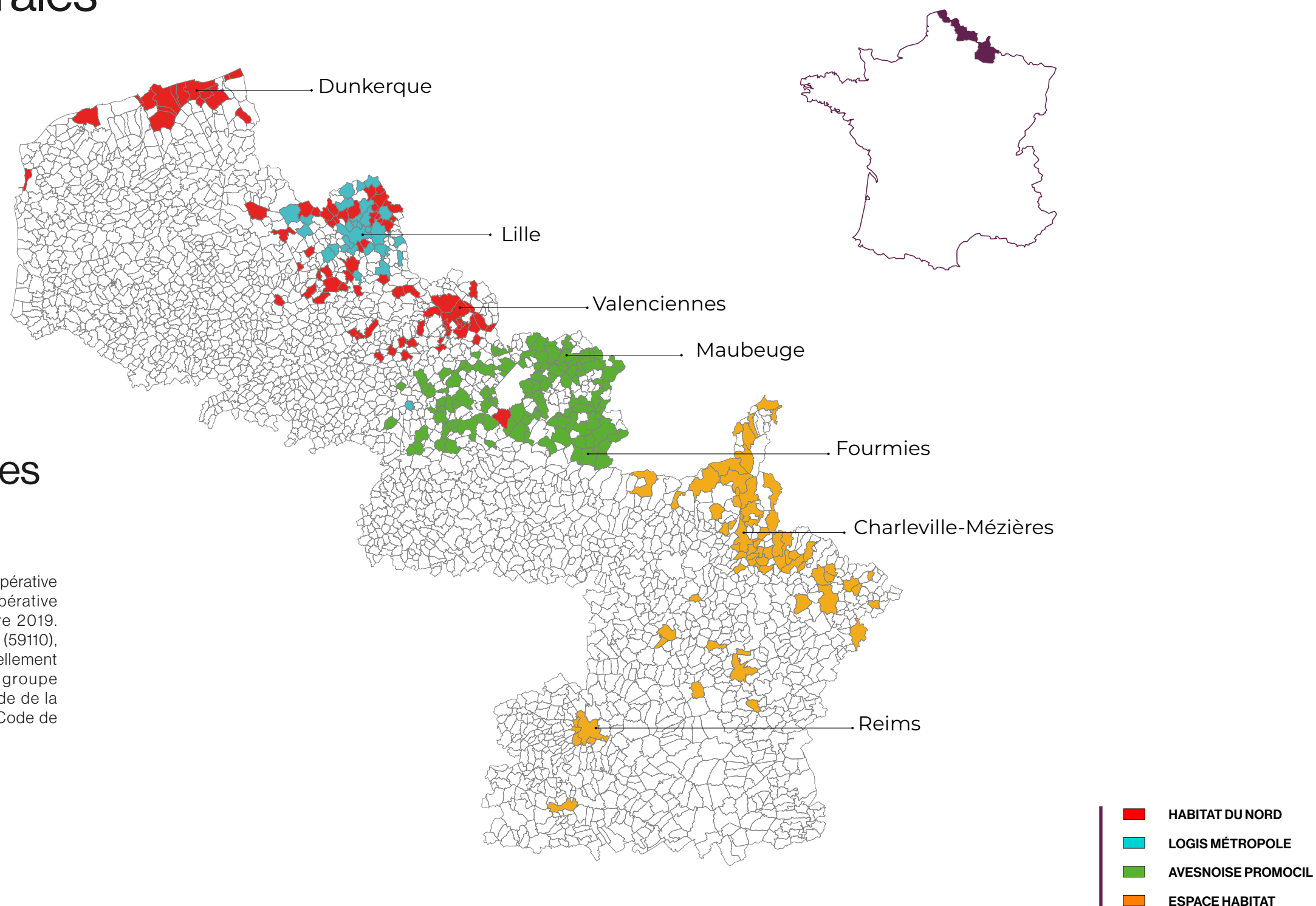
8	Annexe - Organisation et Gouvernance	
8.1	Objet social et rôle de la SCIC Mon Abri	58
8.2	Relations entre les sociétés membres	58
8.3	Gouvernance et actionnariat	59
8.4	Le conseil d'administration	59
8.5	La gouvernance des membres du Groupe	59



1 Informations générales

1.1 Un Groupe ancré dans les territoires

Le groupe Mon Abri s'est constitué autour de la société coopérative d'HLM Mon Abri, qui a adopté la forme de société coopérative d'intérêt collectif d'HLM (SCIC HLM) le 10 septembre 2019. Société-mère dont le siège social est établi à La Madeleine (59110), Mon Abri fédère des sociétés membres* liées contractuellement stratégiquement et éthiquement, et constituant un groupe de logement social au sens de l'article L.432-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L.233-3 du Code de commerce.

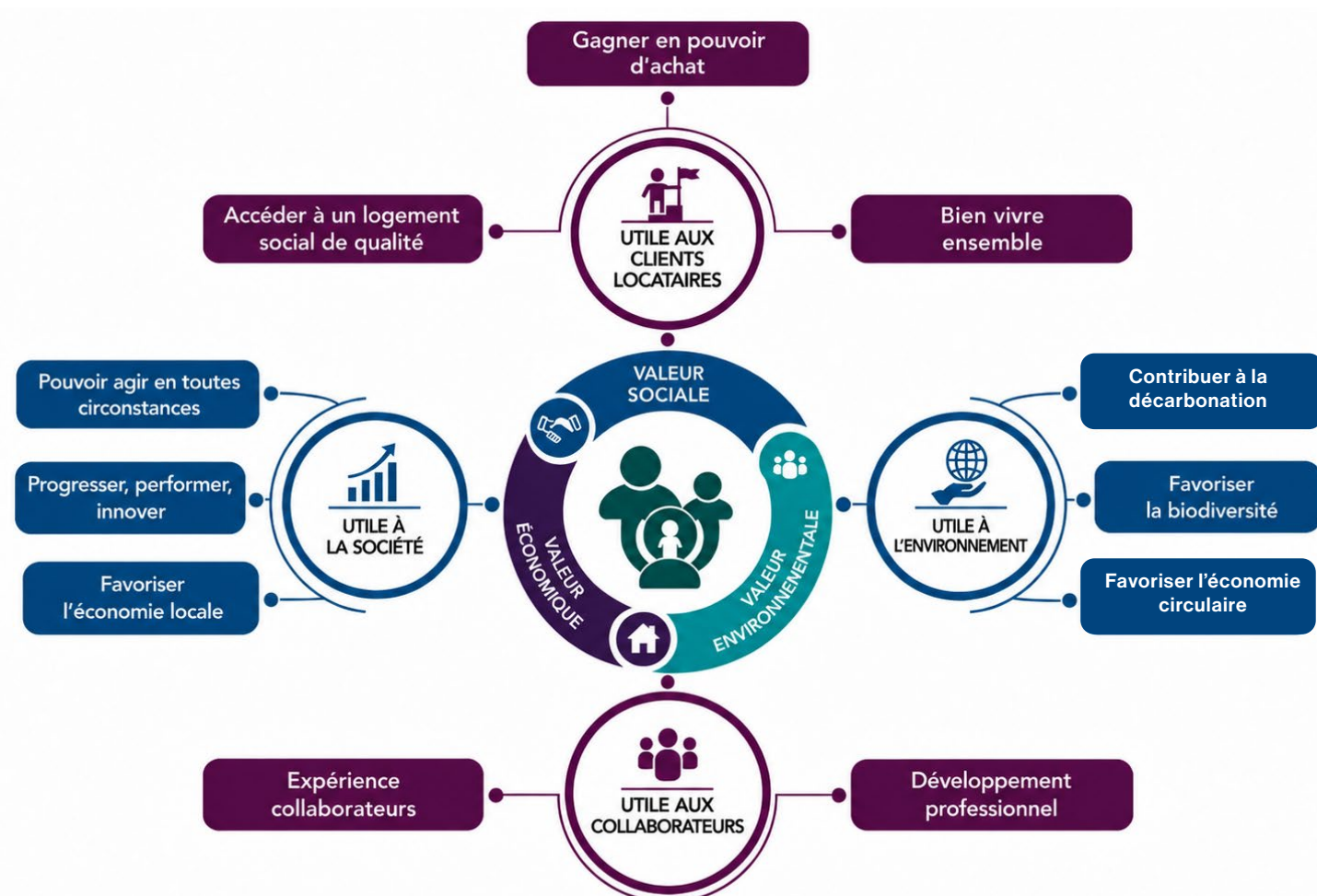


* Avesnoise-Promocil, Espace Habitat, Logis Métropole et Habitat du Nord. Ces deux dernières ayant fusionné au 01/07/2026 donnant naissance à Habilians.



1.2 Modèle d'affaires

Le **Groupe Mon Abri** au service des sociétés membres, un parti pris engagé.



Nos Produits

Les logements locatifs sociaux
collectifs et individuels
(PLAI, PLUS, PLS)
accessibles à différents niveaux de revenus.

Les logements adaptés
aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

Structures d'hébergement accompagné
foyers-logements, EHPAD.

Locaux commerciaux
en pied d'immeuble.

Accession à la propriété
vente de logements anciens et parcours résidentiel sécurisé.

Parties prenantes et types de dialogue

Les collaborateurs et leurs représentants

Collaborateurs et leurs représentants : Enquêtes de climat social, réunions du CSE et de la CSSCT, communications internes (intranet...), réunions de droits d'expression, accords négociés.

Les clients et leurs représentants

Enquêtes de satisfaction annuelles, ACL dans le cadre de réhabilitation, réunions de dialogue en marchant dans les quartiers (TFPB), réunions du conseil de concertation locative, conseils d'administration/surveillance.

Les acteurs institutionnels (communes, EPCI, départements, région, Etat)

CUS, instances de concertation territoriales, pactes territoriaux, conférences intercommunales du logement (CIL), CALEOL.

Les partenaires financiers

Projet stratégique, prospective financière, modalités d'accompagnement.

Les acteurs associatifs locaux

Partenariats de projet locaux, conventions de partenariat.

Les fournisseurs

Réunions de lancement et de suivi de marché, comités de suivi de chantier, évaluations de prestataires.

Les administrateurs

Conseils d'administration/de surveillance, CALEOL, commissions d'appels d'offre, séminaires stratégiques.



▸ Les Ressources Financières

Fonds Propres	Dettes Financières
921,4 M€	1 505,5 M€
Chiffres d'affaires	Autofinancement net HLM
232.4 M€	52,3 M€

▸ Le Patrimoine

45 161 logements
dont 2 357 équivalent logements
sur 306 communes

▸ Les Compétences Internes & Partenaires

Collaborateurs
632 ETP (hors CDD de remplacement)
391 (68%) Personnel dédié au cadre de vie et à la relation client/ qui participe à l'accompagnement de proximité avec les locataires
118 Employés d'immeuble
42 en Régie

2 382 Entreprises fournisseurs et associations partenaires

115 logements - Lille



Création de Valeur 2025

Pour les Clients Locataires

Nombre d'attributions de logement	3 852 (+ 53 vs 2024)
Taux de mutation de logements	16.4 % (+1.7% vs 2024)
Montants des loyers	225 195 k€

87% Locataires satisfaits

Pour les Collaborateurs

Nombre d'emplois nets créés	33
Index égalité hommes-femmes	96
Collaborateurs ayant suivi une formation au cours des deux dernières années	479
Jeunes et personnes accompagnées vers l'emploi (31 alternants, 81 stagiaires, 4 parcours emploi-compétences)	116

Pour le Territoire

Logements réhabilités livrés	346, soit 0.8% du parc (et 2 258 en cours)
Logement en location et accession	371
Logement en cours de construction	1 148
Montant des investissements en addition et remplacements de composants	67 M€
Montant de la maintenance d'exploitation	30 M€
Heures d'insertion par l'activité économique	105 058
Prestataires/fournisseurs situés dans le territoire d'implantation	73%



1.3

Analyse de matérialité des enjeux RSE

L'analyse de double matérialité permet d'identifier les enjeux RSE significatifs selon deux angles : leurs impacts sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) et leurs effets sur la performance, les activités et la situation financière de l'entreprise (matérialité financière). Cette approche permet d'intégrer à la fois les impacts, les risques et les opportunités (IRO) sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, et d'orienter les priorités d'action vers les enjeux les plus structurants.

L'analyse a été conduite conformément à la méthodologie de double matérialité définie dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des normes européennes de reporting de durabilité (ESRS). Elle s'appuie, sur les travaux menés à l'échelle du secteur du logement social, avec l'accompagnement de l'association Delphis*. Elle a mobilisé largement les directions et les expertises internes. Une première phase de sensibilisation et d'appropriation a été organisée lors d'un séminaire d'encadrement en septembre 2024 suivie de travaux d'identification et d'enrichissement des impacts, risques et opportunités avec les experts métiers entre septembre et décembre 2024. Des ateliers métiers ont ensuite été conduits début 2025 afin d'évaluer et de prioriser les enjeux. Actualisée début 2026, la matrice de double matérialité a été validée le 23 Avril 2025 par le comité de direction du groupe.

* Delphis, pôle d'innovation dédié à l'habitat social qui réunit plus de 70 organismes de logement social à travers la France, en les soutenant dans leurs activités au service des habitants et des territoires.



Norme ESRS	Enjeu de durabilité	Matérialité d'impact	Matérialité financière
E1 Changement climatique	Adaptation aux risques climatiques	●●●	●●●
	Energie et décarbonation	●●●	●●●
E2 Pollution	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	●●○	●●○
E3 Ressources aquatiques et marines	Consommation d'eau	●●○	●○○
E4 Biodiversité et écosystèmes	Biodiversité	●●●	●●●
E5 Economie circulaire	Déchets et économie circulaire	●●●	●○○
S1 Effectifs de l'entreprise	Dialogue social	●●○	●○○
	Equité et droits des salariés	●●○	●●○
	Formation et compétences	●●●	●○○
	Santé et sécurité des salariés	●●●	●●○
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Santé, sécurité et conditions de travail des fournisseurs	●●○	●●○
S3 Communautés touchées	Offre de logement et attractivité des territoires	●●●	●●●
	Mixité et développement social des territoires	●●●	●●●
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès et maintien dans le logement	●●●	●●○
	Sécurité du patrimoine	●●●	●●●
	Relation client et Qualité de service	●●●	●●●
G1 Conduite des affaires	Ethique et déontologie	●○○	●●○
	Relations avec les fournisseurs	●●●	●●○

Cette analyse constitue une étape structurante dans la trajectoire du Groupe. Elle alimentera les travaux de refonte de la stratégie de développement durable prévus pour 2026-2030, en permettant de renforcer la cohérence entre les enjeux identifiés, les orientations stratégiques et les plans d'actions déployés à l'échelle des sociétés membres.

1.4 Stratégie de développement durable 2022-2025

La stratégie de développement durable 2022-2025 du Groupe Mon Abri s'ancre dans sa raison d'être :

« Ensemble, dans les territoires, inventer et construire un cadre de vie durable pour tous ».

Cette raison d'être traduit la conviction que le logement social ne se limite pas à fournir un toit : il est un levier d'inclusion sociale, de développement économique local et de transition environnementale.

Portée par l'ensemble des sociétés membres, elle reflète le choix d'un modèle coopératif et territorial, où chaque entité agit au plus près des réalités locales tout en mutualisant ses forces au sein du Groupe.

Elle fixe le cap d'un futur partagé avec toutes les parties prenantes, face aux grands enjeux que sont le vieillissement de la population, la transition écologique et énergétique, l'aménagement des territoires et le renforcement du lien social.



Cette ambition commune se décline en quatre axes stratégiques qui structurent les engagements du Groupe :



Ambition #1

Agir au plus près des territoires

Ancré dans plus de 300 communes, le Groupe Mon Abri agit chaque jour au service de l'intérêt général.

En proximité avec les collectivités, il développe des solutions de logements adaptées aux enjeux de chaque territoire.

Dans cette dynamique territoriale, le Groupe s'engage à :

- Favoriser l'économie locale.
- Promouvoir le logement social pour une meilleure inclusion.
- Développer des produits adaptés aux besoins des territoires.



Ambition #2

Construire un cadre de vie qui crée du lien

En logeant plus de 45 000 ménages, le Groupe agit pour renforcer la qualité de vie et les liens sociaux dans les quartiers.

Son action vise à améliorer le quotidien des habitants et à préserver leur pouvoir d'achat.

Dans cette logique de service et de proximité, le Groupe s'engage à :

- Garantir la santé et la sécurité dans le patrimoine.
- Améliorer la qualité de vie des habitants.
- Faciliter l'accès aux droits sociaux et économiques des locataires.



Ambition #3

Être acteur de la transition environnementale

Dans un contexte d'urgence climatique, le Groupe Mon Abri place la transition écologique au cœur de sa stratégie.

Il mobilise ses investissements pour décarboner son patrimoine, préserver les ressources et enclencher la résilience de ses services.

En cohérence avec ses objectifs environnementaux, le Groupe s'engage à :

- Réhabiliter massivement pour réduire l'empreinte carbone.
- Intégrer la nature et la biodiversité dans les projets.
- Faire évoluer les pratiques et comportements vers plus de sobriété.



Ambition #4

Miser sur l'humain et la coopération

Le Groupe favorise un environnement de travail inclusif, coopératif et solidaire, où les talents sont valorisés et les parcours renforcés.

Chaque jour, les 460 femmes et hommes qui composent cet écosystème font vivre des valeurs de proximité, de respect et de responsabilité.

Fidèle à cette dynamique humaine et solidaire, le Groupe s'engage à :

- Offrir un environnement de travail respectueux et équitable.
- Encourager l'emploi durable et l'évolution des carrières.
- Renforcer la coopération entre les sociétés du Groupe.

2 Informations Environnementales



2.1 Énergie et Décarbonation

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de réduire durablement l'empreinte carbone de son patrimoine et de ses activités, le Groupe Mon Abri a fait de la décarbonation un axe stratégique majeur de son plan stratégique de patrimoine.

La réalisation du premier bilan carbone du Groupe en 2024, sur la base des données 2023, constitue un socle structurant. Il a permis de mesurer les émissions directes et indirectes des entités membres du Groupe Mon Abri et d'identifier les leviers de décarbonation.

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe sont évaluées à

155 278
t CO₂e
ainsi réparties :

Entreprise
Activité du siège et des agences des 4 ESH
4 798 t CO₂e

Patrimoine
Exploitation des résidences
82 741 t CO₂e

Maîtrise d'ouvrage
Construction et réhabilitation
67 740 t CO₂e

2.1.1 Objectifs de réduction des émissions de GES

En cohérence avec les orientations définies par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le Groupe est engagé dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Les objectifs de décarbonation (par rapport à l'année 2023) sont les suivants :



- Réduire de 25% les émissions de GES du patrimoine d'ici 2030 et de 67% d'ici 2050,
- Réduire de 34% les émissions de GES de l'entreprise d'ici 2030 et de 87% d'ici 2050,
- Réduire de 8% les émissions de GES de la maîtrise d'ouvrage d'ici 2030 et de 42% d'ici 2050.

Le plan climat s'appuie notamment sur :

- La poursuite des programmes de réhabilitation énergétique,
- Le respect des exigences de la RE2020 dans les projets de construction,
- La décarbonation du mix énergétique.



217 logements - Espace Grandry - Charleville-Mézières

► 2.1.2 Améliorer la performance énergétique du patrimoine

Le Groupe Mon Abri met en œuvre une politique d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et les orientations nationales de décarbonation. Elle est intégrée aux Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) des sociétés du Groupe.

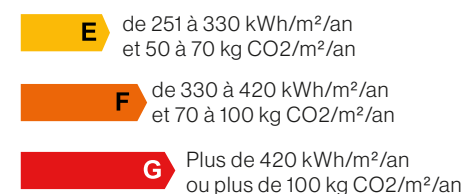
Cette ambition se traduit en premier lieu par des programmes de réhabilitation énergétique du patrimoine. Les opérations engagées mobilisent plusieurs leviers complémentaires :

- Amélioration de l'enveloppe des bâtiments (isolation des façades et toitures, remplacement des menuiseries, création de sas thermique dans les entrées de bâtiments),
- Modernisation des systèmes énergétiques (chauffage, eau chaude),
- Optimisation des systèmes de ventilation (VMC hygroréglable),
- Intégration d'énergies renouvelables (notamment photovoltaïque).

En 2025, 348 logements ont été réhabilités et 2 258 étaient en cours de réhabilitation au 31/12/2025.

Plusieurs opérations illustrent cette dynamique : rénovation thermique complète de 45 logements à Marcq-en-Barœul (Logis Métropole), programme de saut d'étiquette énergétique de D à B à Saint-Pol-sur-Mer (Habitat du Nord) combinant isolation, énergies renouvelables et raccordement au réseau de chaleur, ou encore décision d'investissement dans 2 000 pompes à chaleur pour les résidences individuelles d'Avesnoise Promocil.

6 810
logements
classés en E,F,G



soit **15,1%**
dont
Logis Métropole : 16,9%
Habitat du Nord : 13,09%
Avesnoise Promocil : 21,3%
Espace Habitat : 8,2%

► 2.1.3 Améliorer la performance des logements neufs

En matière de construction neuve, le Groupe Mon Abri s'inscrit dans le respect des exigences réglementaires en vigueur, notamment la réglementation environnementale RE2020 qui intègre à la fois des objectifs de performance énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration du confort d'été.

Les nouvelles opérations du Groupe présentent ainsi majoritairement des niveaux de performance énergétique élevés.

Plusieurs projets illustrent cette dynamique : à Lille et à Saultain, Logis Métropole construit respectivement 13 appartements (Pacte Lille Bas Carbone) et 10 maisons anticipant le seuil RE2020 2025. Espace Habitat a lancé la production de 217 logements

61 logements-Saint-Amand-les-Eaux



RE2020 sur une ancienne friche industrielle à l'espace Grandry. Avesnoise Promocil prévoit, dans le cadre du NPNRU, 63 logements aux normes Passivhaus au sein de l'écoquartier Rev3 de Cour Carrée à Fourmies. Chez Habitat du Nord, les 61 logements de Saint-Amand-les-Eaux (label Prestaterre BEE, Bbio et CEP à -10 %) ou les 42 logements de Dunkerque, anticipent dès 2025 l'indice carbone construction attendu en 2028 (580 kgCO2/m²).

63 logements-Fourmies



► 2.1.5 Favoriser les énergies décarbonées



La décarbonation des sources d'énergie constitue un levier clé pour réduire l'empreinte carbone du patrimoine du Groupe Mon Abri. En 2025, le mix énergétique du patrimoine se compose de : 28 % électricité, 66% gaz et 6% réseau de chaleur. Le Groupe continue de privilégier les solutions les moins émettrices de gaz à effet de serre lors des opérations de construction et de réhabilitation

Le recours aux réseaux de chaleur urbain constitue un des principaux leviers mobilisés. À Charleville-Mézières, Espace Habitat développe le raccordement de 340 logements au réseau de chaleur urbain, associé à l'hybridation de 14 chaufferies gaz collectives, combinant pompes à chaleur et biogaz. Ce projet s'accompagne d'un partenariat avec GRDF pour accompagner les locataires.

Le Groupe développe par ailleurs l'intégration d'énergies renouvelables, notamment via l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour produire localement une énergie décarbonée. Habitat du Nord a ainsi démarré en 2025 des travaux d'installation photovoltaïque pour 508 logements à Saint Pol sur Mer. Logis Métropole et Habitat du Nord ont ainsi noué des partenariats avec Sol-solidaire pour équiper certaines résidences et faire bénéficier les locataires d'une énergie propre et gratuite en autoconsommation, pour l'alimentation des parties communes (éclairage, ascenseurs, VMC, contrôle d'accès). C'est le cas en 2025 de la résidence Lamy à Lomme (69 logements en chantier), dans le cadre de ce partenariat.

D'autres solutions sont par ailleurs à l'étude — biogaz, pompes à chaleur, hybridation des systèmes de chauffage — ainsi que des dispositifs innovants de fourniture d'énergie, en lien avec des partenariats sectoriels.

► 2.1.6 Réduction des émissions de GES liées à l'activité



Les émissions induites par les activités de l'entreprise représentent 4 798 tonnes de CO2 eq., soit 3% des émissions totales. Elles sont liées à la consommation énergétique des bureaux, aux achats de biens et de services pour le fonctionnement de l'entreprise, aux déplacements et aux immobilisations (locaux, véhicules, informatique...).

Sur les mobilités professionnelles et domicile-travail, le Groupe favorise le report vers des modes de transport plus vertueux : chez Habitat du Nord, l'accord QVCT 2022-2026 prévoit une prise en charge des abonnements transport à 70 % et des indemnités pour les mobilités douces et le covoiturage. Une plateforme de covoiturage est également accessible aux collaborateurs de la Métropole Européenne de Lille. Avesnoise Promocil a engagé le renouvellement de son parc automobile pour remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques. Enfin, Habitat du Nord a participé au Challenge de la mobilité, incitant les collaborateurs à tester de nouvelles façons de se déplacer.

Sur les sites fonctionnels, des actions améliorent la performance énergétique des bâtiments : le siège d'Espace Habitat est équipé de panneaux photovoltaïques (9 919 kWh produits en 2025), tandis que le nouveau siège d'Habitat du Nord, occupé depuis fin 2024, a fait l'objet d'une restructuration exemplaire (densification, préservation de la pleine terre, certifications BREEAM Very Good et E+C-).

Enfin, la sensibilisation des collaborateurs s'appuie sur des formats variés : le Ecleanup Day (nettoyage numérique, 1 372 Go supprimés chez Habitat du Nord en 2025), l'atelier « Inventons nos vies bas carbone », dont 10 ambassadeurs ont été formés chez Logis Métropole pour le partager avec leurs collègues, et l'atelier 2tonnes suivi par 155 collaborateurs d'Habitat du Nord dans le cadre de son accord d'intéressement.

► 2.1.4 Sensibiliser les locataires



Des actions de sensibilisation sont menées pour favoriser l'appropriation des équipements et des écogestes par les locataires, contribuant ainsi à améliorer leur confort et à limiter les charges.

Logis Métropole a ainsi déployé deux dispositifs d'accompagnement : « Eco Engagé Éco Connecté », avec l'ADEP (28 ateliers collectifs sur les enjeux énergétiques, alimentaires, sociaux et numériques à Wazemmes), et « DÉFI Énergie », avec Interfaces (rendez-vous à domicile post-réhabilitation à Mons-en-Barœul et à Villeneuve d'Ascq pour favoriser les économies d'énergie et l'accès aux droits).

Avesnoise Promocil, en partenariat avec l'association Mots et Merveilles, a de son côté mis en place une mallette pédagogique logement destinée aux publics en difficulté avec l'écrit ou le numérique, afin de renforcer leur autonomie et de lutter contre la précarité énergétique.

2.2 Adaptation aux risques climatiques



2.2.1 Identifier les risques climatiques

Dès 2025, Espace Habitat a engagé un premier travail de recensement de l'exposition de son patrimoine à ces risques, adresse par adresse.

Cette démarche a permis de construire une cartographie couvrant trois aléas : la forte chaleur (1 % du parc exposé), l'inondation (16 % du parc exposé) et le retrait-gonflement des argiles (4 % du parc exposé).

Cette démarche préfigure l'approche que le Groupe pourrait généraliser à l'ensemble de son patrimoine.

2.2.2 Adapter le patrimoine existant

L'adaptation du patrimoine aux impacts du changement climatique constitue un enjeu émergent pour le Groupe Mon Abri. Le Groupe s'appuie sur les travaux portés à l'échelle du secteur du logement social ainsi que sur les outils publics disponibles pour mieux appréhender ces enjeux.

Sur le patrimoine existant, les actions d'adaptation reposent en grande partie sur des leviers déjà mobilisés dans le cadre des programmes de réhabilitation, tels que l'amélioration de l'isolation thermique, l'installation d'équipements d'occultation, la végétalisation des abords et le changement de couleurs des toitures (couleur claire), la gestion intégrée des eaux pluviales (qui permet de maintenir un taux d'humidité dans le sol au niveau local, en lien avec la végétalisation des abords). Ces mesures contribuent à améliorer le confort des logements en période estivale et à limiter les effets des épisodes de chaleur.

Par ailleurs, la prise en compte des risques climatiques est intégrée dans les processus de décision du Groupe, notamment lors des comités d'engagement des projets (inondation, submersion, retrait-gonflement d'argile...).

Ces enjeux sont notamment pris en compte dès la phase de conception des projets de réhabilitation et d'aménagement, à travers des dispositifs de gestion de l'eau à la parcelle. Ces aménagements favorisent l'infiltration des eaux pluviales et limitent le ruissellement, contribuant ainsi à réduire l'exposition du patrimoine au risque d'inondation. Ces démarches sont souvent menées en lien avec des partenaires institutionnels, notamment les agences de l'eau, qui peuvent apporter un soutien spécifique.

C'est le cas à Armentières, où la réhabilitation de la résidence Hémard d'Habitat du Nord (143 logements) prévoit la déconnexion des eaux pluviales de 6 bâtiments par rapport aux réseaux publics, infiltrées dans les espaces verts grâce à la création de noues.

2.3 La Biodiversité

À l'échelle mondiale, le changement d'usage des terres – notamment lié à l'urbanisation, aux infrastructures et à l'artificialisation des sols – constitue aujourd'hui le premier facteur de déclin de la biodiversité.

Conscient de son impact sur les milieux naturels et les sols, le Groupe engage une réflexion visant à mieux intégrer ces enjeux dans sa stratégie patrimoniale et foncière.



2.3.1 Limiter l'artificialisation des sols

En cohérence avec les orientations nationales relatives au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le Groupe contribue à une utilisation plus sobre du foncier. Il privilégie pour cela le renouvellement urbain et la valorisation du foncier déjà artificialisé, à travers des opérations de reconversion de friches, de transformation de bâtiments existants ou de recyclage foncier.

Plusieurs projets illustrent cette dynamique. Habitat du Nord a transformé en 2025 un ancien groupe scolaire de Dunkerque-Rosendaël en logements, en conservant les caractéristiques architecturales du bâtiment. À Maubeuge, Avesnoise Promocil requalifie une friche in-

dustrielle dans le cadre du Pacte pour la Sambre-Avesnois et du programme Action Cœur de Ville, avec la création prévue de 36 logements, 700 m² de bureaux et 700 m² de commerces. Logis Métropole a de son côté lancé en avril 2025 la construction de 14 logements sur une dent creuse au cœur de Lille, ainsi que 115 logements sur l'ancienne friche industrielle de la ZAC EuraTechnologies à Lomme. Enfin, à Charleville-Mézières, Espace Habitat a livré quatre appartements dans une ancienne bâtisse réhabilitée en centre-ville, sans artificialiser de nouveaux sols.

Le Groupe intègre également, lorsque cela est possible, des principes visant à limiter l'étalement urbain : densification des opérations, surélévation de bâtiments existants, ou développement de projets mixtes. Ainsi, à Marcq-en-Barœul, la réhabilitation de 67 logements chez Logis Métropole s'accompagne de la création de 8 logements supplémentaires en surélévation. À Fourmies, le programme de 63 logements d'Avesnoise Promocil dans l'éco-quartier des Verreries a quant à lui été conçu pour permettre une future surélévation, ses fondations ayant été dimensionnées en conséquence.

▸ 2.3.2 Réduire les impacts sur la biodiversité



Partenariat avec Michel Bernaille - achat de miel local pour locataires et salariés

Des diagnostics écologiques sont réalisés en amont des projets, lorsque leurs caractéristiques ou le contexte réglementaire le nécessitent. Ces études permettent d'identifier les sensibilités écologiques et d'adapter les opérations pour limiter leurs impacts sur les habitats naturels. Elles peuvent se traduire par des mesures d'évitement ou d'adaptation des travaux, en lien avec les exigences réglementaires.

Chez Avesnoise Promocil, à la résidence Château-Gailard d'Avesnes-sur-Helpe, des études ont été menées pour la gestion des nids d'hirondelles, et le calendrier des travaux de rénovation thermique a intégré les périodes de nidification. Chez Habitat du Nord, l'opération d'acquisition-amélioration de l'îlot de l'Imprimerie à Condé-sur-l'Escaut s'est appuyée sur des diagnostics biodiversité réalisés par Diagobat, qui ont conduit à l'installation de nichoirs pour hirondelles et martinets noirs, en lien avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

En complément, le groupe mène des actions pour favoriser la biodiversité sur les sites en impliquant les locataires. Espace Habitat a renouvelé son partenariat avec des ruches coopératives, favorisant la pollinisation et la sensibilisation des habitants ; Logis Métropole a aménagé un toit-terrasse en potager urbain collectif et des potagers aromatiques à Wazemmes, avec l'association BLOEM.

Les contrats d'espaces verts intègrent aussi des clauses d'entretien durable. Chez Habitat du Nord, les 17 programmes « Habitat grandeur nature » suivent un cahier des charges imposant notamment l'interdiction des produits phytosanitaires, la taille douce des végétaux, le paillage, une tonte adaptée et une gestion différenciée des espaces périphériques.

▸ 2.3.3 Végétaliser les espaces urbains



Le Groupe Mon Abri engage des actions en faveur de la renaturation de ses espaces extérieurs, afin de mieux intégrer la nature en ville et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans les opérations d'aménagement et de réhabilitation, cela se traduit par la désimper-méabilisation et la végétalisation des sols.

Certaines surfaces minéralisées, comme des parkings, sont ainsi converties en espaces verts ou en zones perméables, limitant les îlots de chaleur et favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Habitat du Nord en donne deux exemples en 2025 : la résidence Lomme Lamy (parking transformé en espaces verts) et l'école Brossolette à Dunkerque-Rosendaël (cours de récréation requalifiés).

Enfin, à Bugnicourt, un terrain initialement constructible a été transformé en pré-verger (programme Nature 2050, CDC Biodiversité), préservant un espace naturel et offrant un support d'animation pédagogique.



▸ 2.3.4 Sensibiliser et impliquer les habitants

L'implication des habitants constitue un levier important de cette dynamique. Des initiatives de jardins partagés et de végétalisation participative sont ainsi développées sur plusieurs résidences, permettant aux locataires de s'approprier les espaces extérieurs et de participer à leur entretien.

De nombreuses actions ont ainsi été menées en 2025. Logis Métropole a organisé des carrés de culture en toiture à la Madeleine, un mur végétalisé à Wazemmes et un après-midi jardinage à Marcq-en-Barœul. Habitat du Nord a de son côté proposé un après-midi nature au pré-verger de Bugnicourt pour les écoles, la création d'un bac de culture à Ferrière-la-Grande, des ateliers nature à Maubeuge, ainsi que la plantation de vivaces mellifères et de graminées à Anzin. Ces initiatives permettent de concilier végétalisation des espaces, sensibilisation des publics et appropriation collective des lieux.

Espace Habitat a organisé, en 2025, quatre sessions « Atelier Bois » avec l'association "Montcy's t'aime" et les conciergeries des résidences de Charleville-Mézières, permettant de concevoir des nichoirs et des abreuvoirs pour préserver la biodiversité locale.

Enfin, Avesnoise Promocil a engagé, à Aulnoye-Aymeries (résidence Les Caravelles) et à Louvroil (résidentialisation du secteur du Paradis), des plantations conformes à la charte du Parc naturel régional de l'Avesnois, associées à la création de jardins.

2.4 L'eau, une ressource à préserver



2.4.1 Réduire la consommation d'eau sur le patrimoine

Le Groupe développe des partenariats avec des acteurs spécialisés afin de réaliser des diagnostics ciblés sur son patrimoine, permettant d'identifier les sources de surconsommation, de détecter les fuites et de prioriser les actions correctives. Ainsi, Logis Métropole a engagé un partenariat avec ILEO (sur la Métropole Européenne de Lille).

Des actions concrètes sont également déployées auprès des locataires, avec l'installation progressive d'équipements hydro-économes (mousseurs, régulateurs de débit, dispositifs pour chasses d'eau), permettant de réduire les consommations tout en maintenant le confort d'usage.

Ces dispositifs s'accompagnent d'actions de sensibilisation, visant à encourager les écogestes et une utilisation plus responsable de l'eau au quotidien (articles dans les journaux ou newsletter...).

2.5 Économie circulaire

Le Groupe Mon Abri engage progressivement les principes de l'économie circulaire dans la gestion et le développement de son patrimoine afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire son impact environnemental.

En cours de structuration, cette approche sera progressivement renforcée afin d'intégrer davantage les enjeux de circularité dans les opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance du patrimoine.

2.5.1 Contribuer au réemploi et au recyclage des matériaux

Le Groupe applique les exigences réglementaires issues de la loi AGEC, notamment la réalisation de diagnostics Produits, Équipements, Matériaux et Déchets (PEMD) pour les opérations concernées. Ces diagnostics permettent d'identifier les matériaux présents, d'évaluer leur potentiel de réemploi ou de recyclage, et d'orienter vers les filières de valorisation adaptées.

Certaines opérations illustrent cette dynamique. Dans le cadre d'un partenariat avec le collectif « Booster du réemploi », Habitat du Nord a encadré deux sites de démolition, à Villeneuve-d'Ascq et à Dunkerque, par des cahiers des charges spécifiques imposant la dépose et le tri des matériaux réemployables. À Villeneuve-d'Ascq, cette démarche a notamment permis de récupérer des éléments issus de la déconstruction d'anciens entrepôts, réutilisés depuis dans d'autres projets.

Avesnoise Promocil a, pour sa part, engagé une démarche de réemploi des matériaux inertes issus de ses chantiers dans ses opérations de voirie et réseaux divers (VRD), à l'image de l'opération Fauquet-Dessalles conduite selon une logique « cradle to cradle ». Un partenariat a également été noué avec la société Lorban pour réutiliser les gravats de démolition dans la construction de routes.

Le Groupe mène enfin des expérimentations de réemploi allant au-delà des obligations réglementaires. Lors d'une réhabilitation de 64 logements à Villeneuve-d'Ascq en 2025, Logis Métropole a ainsi déposé des radiateurs récents et en bon état, conservés en vue de leur réutilisation en 2026 dans une autre opération de logements collectifs du même territoire.



► 2.5.2 Encourager le recours aux matériaux biosourcés / à faible impact



Le Groupe Mon Abri engage des actions visant à améliorer l'empreinte environnementale des matériaux utilisés dans ses opérations, notamment à travers le recours aux matériaux biosourcés.

Habitat du Nord, Logis Métropole et Avesnoise Promocil ont ainsi adhéré au Pacte biosourcé en Hauts-de-France. Cet engagement vise 10 % de surface de plancher intégrant des matériaux biosourcés, en neuf comme en réhabilitation (soit environ 21 000m² par an en neuf et 27 800m² par an en réhabilitation). Sa mise en œuvre reste progressive.

Ces matériaux sont intégrés à travers l'utilisation de bois pour la structure ou la façade (planchers, charpentes, bardages), ou de solutions d'isolation biosourcée comme la fibre de bois, issues de filières locales et certifiées. Logis Métropole les a ainsi mobilisés en 2025 sur environ 50 logements, à Lille, Saultain, Lomme, Mouvaux et la Madeleine.

Le Groupe poursuit ses travaux pour identifier les conditions de développement de ces matériaux et envisager leur intégration plus large dans ses opérations.

► 2.5.3 Optimiser le tri et la valorisation des déchets de chantier



Saint-Pol-sur-Mer

Le Groupe Mon Abri veille à respecter la réglementation et intègre, en fonction des exigences locales ou des programmes concernés des mesures visant à optimiser la gestion des déchets de chantier.

Les projets menés dans le cadre des programmes NPNRU intègrent ainsi des démarches de type « chantier vert », visant à limiter les impacts environnementaux des travaux grâce à une meilleure gestion des déchets (tri sur chantier, traçabilité).

Localement, certaines opérations s'inscrivent également dans le cadre du Pacte Lille Bas Carbone, signé par Logis Métropole et Habitat du Nord.

Ce pacte fixe des exigences en matière de gestion des déchets de chantier : des objectifs de valorisation matière supérieurs à 70 % en construction et déconstruction, et à 50 % en rénovation ; une mise en place du tri à la source (tri 7 flux) ; et une intégration, dès la conception, d'organisations adaptées sur les chantiers (zones de stockage, espaces de tri et de réemploi, phasage des travaux). C'est notamment le cas de l'opération Lille Victor Hugo, portée par Logis Métropole.

Avesnoise Promocil déploie, pour sa part, sa charte de « chantiers propres » sur ses opérations.

► 2.5.4 Sensibiliser les locataires à la gestion des déchets



Le Groupe Mon Abri agit pour une meilleure gestion des déchets au sein de son patrimoine, en accompagnant les locataires vers des pratiques plus responsables.

Des actions pédagogiques sont ainsi régulièrement organisées dans les résidences, sous forme d'ateliers pratiques et de temps d'échange, pour rendre les consignes de tri plus accessibles.

Plusieurs initiatives illustrent cette dynamique sur les territoires. Avesnoise Promocil a créé, avec la ville de Louvroil, une « brigade citoyenne de propreté » : de juillet 2025 à janvier 2026, 14 jeunes de 3 quartiers prioritaires ont mené des actions de nettoyage, désherbage et recensement des dépôts illégaux, avec un bilan photo partagé aux habitants.

Chez Habitat du Nord, la résidence pour personnes âgées Les Sapins Bleus à Pérenchies a bénéficié d'un atelier tri théorique et pratique, animé par l'association Interfaces.

Le développement du compostage collectif constitue un autre levier important, avec l'installation de composteurs partagés et un accompagnement dédié, au bénéfice de la réduction des biodéchets et du lien social.

Le Groupe encourage également le réemploi et l'économie circulaire : gratifierias pour donner une seconde vie aux objets du quotidien (Anzin, 2025), ateliers de réparation (repair café) ou de fabrication (Maubeuge) par Habitat du Nord. Espace Habitat mobilise par ailleurs des chantiers jeunes pour le ramassage des déchets aux abords des résidences, notamment avec le centre social Fumay Charnois Animation.

Enfin, des dispositifs ciblent certains flux spécifiques : gestion des encombrants avec des structures d'insertion, et collecte des mégots de cigarettes grâce à des dispositifs dédiés (partenariat @MéGO), au bénéfice à la fois de l'environnement et de l'insertion.



Groupe de travail Locataires

3 Informations Sociales - Effectifs



3.1 Équité et droits des salariés

Le Groupe vise à garantir un traitement équitable des collaborateurs à toutes les étapes de leur parcours professionnel, à favoriser la diversité des profils et à créer un environnement de travail inclusif, propice à l'engagement et au développement des talents.

632
salariés en ETP

595 CDI
37 CDD
31 alternants,
4 parcours emploi compétences en 2025.
9 travailleurs temporaires ;
81 stagiaires accueillis dans l'année
92.5% temps plein
7.5% temps partiel
10.5% Taux de rotation du personnel

33
nouveaux emplois
créés dans l'année

3.1.1 Promouvoir l'égalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Le Groupe Mon Abri porte une attention particulière à l'égalité de traitement, et veille à l'application des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement de l'ensemble de ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, notamment en ce qui concerne le recrutement, la formation, et la rémunération. Ces engagements sont formalisés et déployés dans le cadre des accords de négociation obligatoire sur l'égalité femmes hommes conclus par chaque membre.

En matière de recrutement, les sociétés s'engagent à garantir l'égalité de traitement et à encourager la mixité dans certains métiers. Les actions mises en œuvre portent notamment sur la rédaction neutre des offres d'emploi et la prise de décision collégiale lors des recrutements, afin de croiser les regards et de limiter les biais et risques de discrimination. Ces actions s'inscrivent dans un contexte de résultats globalement favorable

avec 52% de femmes dans l'effectif total en 2025.

Sur le volet formation, les accords visent à équilibrer l'accès des femmes et des hommes aux dispositifs de formation professionnelle, à faciliter la réadaptation au poste après un congé familial, et à lever les freins liés aux contraintes familiales grâce au développement des formations en interne pendant le temps de travail et à distance. En 2024-2025, 244 femmes et 235 hommes ont suivi au moins une formation.

Concernant la rémunération, les sociétés s'engagent à garantir l'égalité salariale à poste et travail équivalents, par des analyses comparatives régulières et un suivi des augmentations individuelles selon le sexe. Ces efforts se reflètent dans l'Index Égalité Femmes-Hommes 2025, qui était en moyenne de 96/100 pour l'ensemble des sociétés membres.

Le Groupe Mon Abri porte une attention particulière à la prévention des discriminations et à la promotion d'un environnement de travail respectueux et inclusif.

Des dispositifs sont mis en place afin de prévenir, de détecter et de traiter les situations de harcèlement. Ils s'appuient sur un référent interne chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, des actions de sensibilisation des salariés.

Un dispositif d'alerte permet aux salariés de signaler une situation dont il est victime ou témoin, et une procédure est formalisée pour procéder aux enquêtes et vérifications et prendre les mesures disciplinaires le cas échéant. Aucune alerte n'a été émise par les salariés en 2025.

3.1.2 Contribuer à l'emploi des personnes en situation de handicap

Le Groupe Mon Abri veille à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de ses sociétés membres, avec une attention particulière portée à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2025, les sociétés membres comptent 40 salariés en situation de handicap, traduisant leur engagement en faveur de l'emploi direct. Le Groupe veille par ailleurs à adapter les conditions de travail lorsque cela est nécessaire, en s'appuyant sur les services de santé au

travail et l'expertise de professionnels spécialisés (aménagements de poste, équipements adaptés, ajustements du temps de travail). 27 postes ont ainsi été aménagés en 2025. Habitat du Nord a mené une action de sensibilisation des équipes sur la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2025.

Le Groupe mobilise en complément le secteur adapté et protégé, à travers le recours à des ESAT pour un montant de 236 k€ sur l'année, contribuant ainsi à l'insertion pro-

fessionnelle et à des pratiques responsables.

Les sociétés membres favorisent également l'accès à l'emploi via des partenariats avec des acteurs spécialisés, tels que Cap Emploi et des structures d'insertion. Espace Habitat a ainsi participé, en 2025, à la 5^{ème} édition du Village Handi'Cap à Charleville-Mézières, organisée par Cap Emploi Ardennes : cette journée visait à accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi et vers un logement adapté.

3.2 Formation & Compétences



Le développement des compétences des salariés constitue un pilier structurant de la politique RH des sociétés du Groupe Mon Abri et répond à un double enjeu : favoriser l'employabilité et accompagner l'adaptation des compétences aux enjeux de l'entreprise.

Cette démarche s'appuie d'abord sur un parcours d'intégration qui accompagne les nouveaux embauchés dans leur prise de poste. Elle repose ensuite sur des formations métiers destinées à développer les compétences techniques et managériales en lien avec la stratégie du Groupe. Enfin, des actions individuelles, telles que le coaching ou les formations certifiantes, viennent soutenir les évolutions professionnelles des collaborateurs.

Les plans de formation sont définis à partir des besoins identifiés, notamment lors des entretiens annuels avec les managers. Les formations couvrent des compétences techniques (sécurité, habilitations, réglementation, maintenance) ainsi que des compétences transverses, comme la relation client ou l'accompagnement des publics fragiles, contribuant à la qualité de service et à la mission sociale du Groupe. En 2025, plusieurs actions ont accompagné

les transitions en cours : formations à l'autoconsommation énergétique, développement d'ambassadeurs RSE, formations à l'intelligence artificielle, élaboration d'une stratégie bas carbone avec un plan de transition dédié ou encore formation au management. En 2025, Habitat du Nord a accompagné 21 de ses 31 managers dans l'évolution de leurs missions, dont 16 par une formation en management et 5 par du coaching.

Des formations certifiantes ont également été mises en place : management de la Direction durable chez Habitat du Nord, ingénieur système réseau chez Logis Métropole, et deux formations RNCP niveau 7 de directeur d'agence chez Avesnoise Promocil.

En complément de la formation, le Groupe Mon Abri agit en faveur de l'évolution professionnelle de ses équipes. Au-delà de la réglementation, des entretiens sont menés par les managers pour identifier et étudier les souhaits d'évolution des salariés.

Les sociétés encouragent la mobilité interne en diffusant les annonces auprès des collaborateurs avant la diffusion externe. Chez Habitat du Nord (14 % de mobilité interne en 2025).

Accès à la formation par catégorie de salariés	Volume annuel
Ouvriers /ouvrières	600
Employés	2 163
Agents de maîtrise	2 411
Cadres	2 023

Part de la masse salariale :
entre **1,3 %** et **2.58%**

Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié :

10 heures pour les femmes
12 heures pour les hommes

Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation au cours des deux dernières années

244 femmes
235 hommes



3.3 Santé & sécurité des salariés

Le Groupe affirme son engagement en faveur de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

Chaque ESH conduit un dialogue social adapté à ses enjeux et à ses réalités opérationnelles, dans une logique de proximité.

Cette approche permet de co-construire avec les représentants du personnel des actions concrètes en matière de prévention des risques, d'organisation du travail et d'amélioration des conditions de travail.

▸ 3.3.1

Prévenir les risques professionnels

La prévention des risques professionnels constitue un axe central de la démarche de santé et de sécurité au travail. Elle s'appuie notamment sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et sur les travaux du CSSCT. Les actions couvrent les risques physiques et psychosociaux et sont déclinées dans les programmes annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT).

Des actions spécifiques sont déployées auprès du personnel de proximité, le plus exposé aux risques et à la pénibilité. Des audits sur site sont réalisés, notamment en cas d'incident ou d'accident. Des équipements sont mis à disposition des salariés afin de réduire la pénibilité et les risques physiques. Chez Habitat du Nord, ces actions ont notamment porté en 2025 sur la mécanisation des activités des agents d'entretien.

L'amélioration des conditions de travail passe aussi par des actions de formation et de sensibilisation sur les gestes et postures, la gestion des situations d'agressivité, ... HDN a également déployé en 2025, un guide pratique sur les techniques, dosages, santé et sécurité pour les agents d'entretien.

Enfin, des démarches participatives associent les équipes à l'échelle du Groupe : en 2025, Logis Métropole et Habitat du Nord ont lancé un groupe projet sur les Equipements de Protection Individuelle, où les agents de propreté ont partagé leurs idées pour les faire évoluer.

Face aux risques d'agressions verbales ou physiques que peuvent subir ses équipes, le Groupe Mon Abri fait de la protection des salariés une priorité. Cette démarche s'appuie sur des aménagements concrets des espaces d'accueil — sas d'entrée sécurisés, vidéosurveillance — ainsi que sur un dispositif d'accompagnement en cas d'incident. Chez Avesnoise Promocil, le Responsable Tranquillité-Sécurité intervient ainsi directement auprès des salariés concernés lors de tels incidents. Logis Métropole et Habitat du Nord proposent, quant à eux, une cellule d'écoute psychologique confidentielle, assurée par des professionnels extérieurs (Mut Prévention, MHEA), pour accompagner les salariés après une agression.



▸ 3.3.2

Contribuer au bien-être des salariés

Les engagements et actions du Groupe Mon Abri en faveur du bien-être de ses équipes s'appuie sur l'accord QVCT Qualité de Vie et Conditions de Travail conclu avec les représentants des salariés dans chacune des sociétés. Ces accords visent à concilier performance collective et bien-être des salariés et portent sur plusieurs axes : l'équilibre vie privée, vie professionnelle, les conditions d'exercice du travail, l'expression des salariés et l'accompagnement des transformations.

L'équilibre vie privée, vie professionnelle est facilité par la mise en place d'horaires variables ou d'horaires aménagés, la possibilité de recours à du temps partiel, la possibilité d'avoir recours au télétravail selon les fonctions et les accords applicables dans l'entreprise. En complément, les sociétés mettent en œuvre des dispositifs visant à garantir le droit à la déconnexion, notamment par la régulation des usages numériques et la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques.

D'autres initiatives promeuvent la santé au travail, comme l'offre de massage du dos chez Avesnoise Promocil dans

le cadre de la semaine pour la QVCT, les cours de fitness hebdomadaires proposés chez Logis Métropole, ou le Challenge QVCT organisé par Habitat du Nord en juin 2025 (challenge de pas, ateliers d'auto-massage, sensibilisation aux troubles musculo-squelettiques (TMS), run & bike, danse, méditation),

La communication interne constitue également un levier de cohésion : chaque société membre de Mon Abri veille à partager les actualités des équipes et à favoriser une communication transversale, à travers différents supports (newsletters, intranet). En 2025, Avesnoise Promocil a ainsi lancé sa nouvelle newsletter mensuelle, "Breaking News".

Enfin, ces actions sont suivies grâce à des baromètres sociaux, qui mesurent l'engagement et la satisfaction des collaborateurs et orientent les actions à venir sur des sujets comme le temps de travail, l'environnement de travail, les relations professionnelles, la communication ou les parcours de compétences.

4 Informations Sociales - Territoires



Saultain
115 maisons en cours de construction

4.1 Offre de logements et attractivité des Territoires

Le Groupe Mon Abri déploie son activité dans les régions Hauts-de-France et Grand Est, avec un parc de plus de 45 000 logements (dont 2 357 équivalents logements). Son implantation couvre des contextes contrastés : zones de forte tension urbaine, territoires en recomposition, secteurs à faible attractivité.

Le Groupe adapte ses modalités d'intervention en conséquence, au plus près des besoins des collectivités et des habitants.

Ainsi, le développement est centré sur les zones tendues et dans les territoires où l'ancrage est déjà solide. L'offre nouvelle privilégie des opérations cohérentes avec les stratégies des collectivités (PLH, NPNRU/ANRU), proches des infrastructures et services, et menées en partenariat avec les EPCI sur des fonciers en recyclage urbain — limitant ainsi l'étalement urbain.

Le Groupe Mon Abri a programmé des investissements de plus de 2,5 milliards d'euros sur les dix prochaines années.

45 161 logements

306 communes

371 logements livrés et acquis dont 35 en accession à la propriété

346 logements réhabilités soit 0,8% du parc

84 logements vendus

4.1.1

Contribuer à la transformation et à l'attractivité des territoires

Le Groupe Mon Abri contribue au dynamisme et à l'attractivité des territoires en s'inscrivant dans les politiques publiques locales et nationales (PLH, contrats de ville, renouvellement urbain, NPNRU, Action Cœur de Ville). Il intervient comme un acteur de transformation, notamment dans les quartiers en requalification et les centres urbains en mutation, en développant des projets qui améliorent le cadre de vie, favorisent la mixité et valorisent le patrimoine existant.

Cette action se traduit par des opérations variées : réhabilitations de logements dans le cadre de l'ANRU, reconversion de bâtiments existants ou transformation de friches. A Lille, Logis Métropole construit 115 logements et quatre commerces sur le site de l'ancienne aciérie de Longwy. A Maubeuge, l'Avesnoise Promocil prévoit la création de 232 logements, de bureaux et de commerces (2000 m²) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Habitat du Nord mène un projet de renouvellement urbain en centre-ville à Saint Pol sur Mer (389 logements démolis, 508 réhabilités et 426 reconstruits) et transforme l'école Brossolette à Dunkerque en logements.

Il accompagne également des projets portés par les collectivités, comme l'écoquartier de la Verrerie Blanche à Anor développé sur une ancienne friche et distingué par le niveau 4 du label national Eco-

quartier (Avesnoise Promocil), ou des opérations de requalification de logements anciens dégradés, notamment à Armentières et Houplines (Habitat du Nord). Le Groupe participe à la transformation d'équipements existants au service des territoires, par exemple avec la reconversion d'un local en Maison des Aînés à Maubeuge (Avesnoise Promocil), contribuant au développement de services de proximité.

En parallèle, le Groupe poursuit ses efforts de requalification du patrimoine existant, avec 346 logements réhabilités et livrés en 2025 et 2 258 logements en cours de réhabilitation au 31/12/2025. Ces opérations contribuent à améliorer la qualité du parc, à renforcer son attractivité et à répondre aux attentes des locataires en matière de confort et de performance.

Au-delà de l'investissement dans les territoires, le Groupe Mon Abri mobilise des entreprises et acteurs économiques de proximité. Les dépenses auprès des TPE, PME et des entreprises de l'ESS contribuent à la création d'emplois et à soutenir l'activité économique locale.

► 4.1.2

Développer l'offre locative et d'accession à la propriété

Le Groupe Mon Abri déploie une stratégie de développement de l'offre visant à répondre aux différents parcours résidentiels. Le logement locatif social constitue le cœur de son activité, en réponse aux besoins des ménages et aux enjeux d'accès au logement dans les territoires.

En 2025, l'activité du Groupe témoigne d'une dynamique de relance en matière de développement du parc, après une période marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire, à la hausse des coûts de construction et aux tensions inflationnistes ayant fortement impacté le secteur du logement. Malgré un contexte encore contraint, cette reprise se traduit par la mise en service de 334 logements locatifs. Par ailleurs, 1 148 logements étaient en cours de construction au 31/12/2025, illustrant la poursuite des engagements du Groupe en faveur du développement de l'offre.

Pour équilibrer les opérations en zones à foncier coûteux, le Groupe développe une offre mesurée de logements locatifs intermédiaires (LLI), en mixité avec des logements locatifs sociaux (LLS), réservée aux territoires en forte tension locative et sur des emplacements « premium ».

Parallèlement, le Groupe favorise l'accession sociale à la propriété pour accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel. En 2025, 14 logements en accession sociale et 21 en location-accession (PSLA) ont été livrés et 41 logements sont en cours de chantier au 31/12/2025. Des projets en Bail Réel Solidaire (BRS) sont également en développement afin de proposer des solutions accessibles dans les zones tendues.

Le Groupe mobilise également son parc existant comme levier d'action, à travers la vente de logements et le renouvellement du patrimoine. En 2025, 37 logements ont été vendus à des locataires, 47 à des acquéreurs externes. Les ventes aux particuliers sont sécurisées par des dispositifs de garantie.

L'ensemble de ces actions contribue à adapter l'offre aux besoins des territoires, à fluidifier les parcours résidentiels et à soutenir l'équilibre du modèle du Groupe.

► 4.1.3

Développer une offre d'habitat spécifique



Aulnoye-Aymeries - rue Henri Barbusse
40 logements + une salle commune

Le Groupe développe une offre diversifiée, adaptée aux évolutions démographiques et sociales. Le patrimoine compte 2 357 équivalents logements (résidences pour personnes âgées, personnes en situation de handicap ou habitat inclusif) permettant de répondre aux besoins de publics vulnérables et de favoriser l'autonomie dans le logement.

Des opérations d'habitat inclusif, co-construites avec les acteurs médico-sociaux et les collectivités, répondent à des besoins spécifiques tout en favorisant le vivre-ensemble et l'autonomie des résidents. Ces projets associent logements adaptés et vie sociale, pour favoriser l'intégration des résidents dans leur environnement. C'est le cas du projet Stella à Maubeuge (Avesnoise Promocil et l'AFEJI), qui accueille 10 adultes en situation de handicap et 3 étudiants. À Aulnoye-Aymeries, Habitat du Nord et le CCAS développent quant à eux 12 appartements en habitat inclusif au sein d'une résidence de 40 logements, destinée à des jeunes, des familles et des seniors, avec un projet de vie sociale co-écrit avec les habitants.



Maubeuge-Festival Chroma

► 4.2

Mixité et développement social des Territoires

Le Groupe Mon Abri place l'inclusion et la solidarité, dans une approche attentive aux évolutions sociales et aux besoins des territoires.

Cette mobilisation se traduit par une offre d'habitat adapté aux publics les plus fragiles, mais aussi par des actions de proximité portées au sein des quartiers, en lien avec les collectivités, les associations et les partenaires du territoire.

2 357 équivalents
logements

165 locaux mis à
disposition d'associations

97 conventions actives
avec des associations

► 4.2.1

Contribuer à la cohésion sociale des territoires

Le Groupe Mon Abri agit en faveur du bien-vivre ensemble au sein de ses résidences, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de renforcer le lien entre les habitants et améliorer la qualité de vie.

Cette démarche repose sur une présence de proximité avec 159 salariés (employés d'immeubles, gardiens, Gestionnaires...) et sur le développement d'actions adaptées aux spécificités des territoires. Le Groupe soutient et accompagne des initiatives locales favorisant les échanges entre habitants, la convivialité et la solidarité, en lien avec les associations, les centres sociaux et les collectivités.

Ainsi, les sociétés membre du Groupe Mon Abri organisent régulièrement des animations au cœur des résidences (fêtes de quartier, animations estivales, événements dans les jardins partagés), favorisant les rencontres et la convivialité entre habitants.

Plusieurs événements illustrent cette dynamique en 2025. Logis Métropole a proposé, le 9 juillet, un après-midi festif pour les locataires du secteur Templiers/ Tennis à Villeneuve-d'Ascq. Habitat du Nord a organisé, en octobre, une après-midi dédiée à la découverte de la musique classique pour les jeunes, en partenariat avec l'association "Les Étoiles du Piano". Espace Habitat a quant à elle organisé une soupe et une soirée solidaires dans le quartier du Manchester à Charleville-Mézières.

La participation des habitants est au cœur des projets. Des dispositifs de concertation (ateliers, cafés chantier, temps d'échange) sont mis en place pour associer les locataires aux projets de transformation des résidences. Avesnoise Promocil a créé le dispositif «Collectif BOOST», dispositif innovant pour renforcer le dialogue avec les habitants.

Le Groupe soutient également des projets solidaires, via la mise à disposition de locaux ou des partenariats associatifs. En 2025, un partenariat avec les Restos du Cœur a permis d'améliorer les conditions d'accueil des bénéficiaires à Charleville-Mézières (Espace Habitat), qui a également remis un chèque de 1 000 € au Centre Ressource Ardennes, en collaboration avec le Badminton Club Lumes, pour soutenir son accompagnement des personnes atteintes d'un cancer.



Maubeuge-Street Contest

► 4.2.2

Contribuer à l'emploi sur les territoires

Le Groupe Mon Abri s'engage en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, en cohérence avec sa mission sociale et son ancrage territorial. À travers ses activités et ses partenariats, le Groupe contribue à créer des opportunités d'accès à l'emploi, de découverte des métiers et de montée en compétences, en particulier pour les jeunes et les publics fragiles.

Dans ses marchés publics, le Groupe impose que 5 % des heures de travail soient réalisées dans le cadre de l'insertion, et accompagne les entreprises de travaux pour atteindre cet objectif en les mettant en relation avec les PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi).

Le Groupe participe par ailleurs à des actions de sensibilisation et de découverte des métiers (forums, événements, visites de chantiers), qui facilitent la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi. Plusieurs initiatives illustrent cette dynamique en 2025 : les « Coulisses du bâtiment », organisées par la Fédération du BTP des Ardennes avec Espace Habitat, ont sensibilisé près de 400 collégiens et lycéens aux métiers du BTP. À Saint-Pol-sur-Mer,

Habitat du Nord a pris part à une action inter-bailleurs sur le thème « Insertion-Emploi », avec un jeu de piste réunissant près de 70 participants autour de la recherche d'emploi. Enfin, Avesnoise Promocil a accueilli 15 jeunes à Fourmies pour un atelier CV et entretien d'embauche, et le Groupe poursuit son partenariat avec la Fondation des Possibles pour favoriser l'insertion des jeunes.

Des chantiers sont également confiés à des structures d'insertion ou des associations, permettant à des publics en difficulté d'acquérir une expérience professionnelle tout en améliorant le cadre de vie. Dans le cadre du plan ATPFB 2025, Avesnoise Promocil a ainsi confié plusieurs chantiers de propreté et de peinture à l'Association Éducation Prévention, et piloté, avec la mairie de Fourmies, le SPIP de Maubeuge et Fourmies Habitat, un chantier d'intérêt général à la résidence Malakoff, permettant à des personnes placées sous-main de justice de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

En tant qu'employeur, le Groupe est enfin engagé dans le développement de l'alternance et l'accueil de stagiaires : 31 alternants, 81 stagiaires et 4 parcours emploi compétences en 2025.

► 4.2.3

Soutenir les dynamiques locales et le tissu associatif

Le Groupe Mon Abri encourage les initiatives solidaires et citoyennes portées par ses collaborateurs et partenaires, afin de contribuer concrètement aux dynamiques sociales sur les territoires.

A Hautmont, Avesnoise Promocil a soutenu l'évènement "Summer Kids" organisé par la maison de Quartier et en partenariat avec la ville permettant à des enfants de 3 à 17 ans de bénéficier d'activités de loisirs pendant les vacances d'été.

Les collaborateurs d'Espace Habitat se sont mobilisés pour organiser un "Noël Solidaire". Cette action a permis d'apporter 21 boîtes au bénéfice du Secours Populaire de Ardennes.

Habitat du Nord s'est par ailleurs engagé en 2025 dans l'initiative des Bureaux du Cœur, en signant un partenariat permettant de mettre ponctuellement à disposition ses locaux inoccupés pour accueillir des personnes en situation de précarité (1 personne accueillie en 2025). Ses collaborateurs se sont également mobilisés dans le cadre d'Octobre Rose à travers une marche solidaire organisée au parc du Héron, réunissant près de 75 collaborateurs. Cette action a permis de soutenir, grâce à un don, la Ligue contre le cancer des Hauts-de-France.

5 Informations Sociales - Clients



05.1 Relation client et qualité de service

Dans un contexte marqué par la diversification des attentes des locataires, l'évolution des usages (notamment digitaux) et une exigence croissante de réactivité, la satisfaction des clients constitue un engagement quotidien pour établir une relation de confiance durable avec les locataires.

Le Groupe Mon Abri déploie une démarche fondée sur la proximité, l'écoute et l'adaptation continue des services pour répondre de manière réactive et humaine aux besoins exprimés sur les territoires.

24% de l'effectif consacré à la gestion de proximité

87% des locataires globalement satisfaits de leur bailleur

82% sont satisfaits de leur résidence/lotissement

82% sont satisfaits de leur logement

5.1.1 Mesurer et améliorer la qualité de service

Le Groupe Mon Abri place la qualité de service au cœur de la relation avec ses locataires. Dans un modèle reposant sur des entités ancrées dans leurs territoires, cette exigence est portée au plus près du terrain par les sociétés membres, qui développent des démarches adaptées aux spécificités locales.

La qualité de service fait ainsi l'objet d'un pilotage régulier, notamment à travers la réalisation d'une enquête annuelle de satisfaction. En 2025, celle-ci a été menée auprès de 3 701 locataires, sur la base d'un questionnaire structuré couvrant les principales dimensions du service rendu (relation avec le bailleur, traitement des demandes, information, cadre de vie...).

Les résultats permettent d'établir un baromètre de satisfaction et d'orienter les actions d'amélioration. En 2025, 87 % des locataires se déclarent satisfaits de leur bailleur, un niveau globalement stable (2024 : 87% - 2023 : 89% - Benchmark réalisé par la société Présence : 80%). L'analyse détaillée met en évidence des points forts, notamment en matière de relation et de communication, ainsi que des axes de progrès, en particulier sur certains délais de traitement.

En complément, des échanges réguliers entre les Directions Clientèle des différentes sociétés du Groupe permettent de partager les retours d'expérience, de comparer les pratiques et peut faire émerger des leviers d'amélioration communs. Ces travaux contribuent à renforcer la cohérence des approches tout en respectant l'autonomie des entités.

5.1.2 Assurer une relation de proximité avec les clients

La gestion de proximité constitue un pilier du modèle du Groupe Mon Abri, en lien direct avec sa raison d'être et son organisation reposant sur des entités ancrées dans leurs territoires. Cette organisation favorise une présence renforcée sur le terrain et une relation directe avec les locataires.

Le Groupe s'appuie sur un maillage d'agences décentralisées, d'espaces d'accueil et de permanences sur le territoire, offrant aux locataires de nombreux points de contact physiques (19 agences + 4 sièges sociaux et des permanences et espaces proximité dans les communes).

Cette organisation permet de maintenir une accessibilité des services au plus près des habitants. A ce titre Avesnoise Promocil s'est doté d'un principe de l'agence du « quart d'heure », en proposant un accueil facilement accessible et intégré au quotidien des locataires

Cette proximité repose notamment sur des équipes dédiées, avec 120 employés d'immeubles en équivalent temps plein (ETP) et 47 salariés au sein des régies, soit 25,6 % des effectifs. Plus largement, 385 salariés (59,1 % des effectifs) sont mobilisés sur les missions liées au cadre de vie et à la relation client, contribuant à la relation de proximité avec les locataires.

Ces équipes jouent un rôle essentiel dans la qualité de service, en assurant le suivi du patrimoine, la gestion des situations du quotidien et le lien avec les habitants.

5.1.3 Améliorer l'expérience locataire grâce à une offre multicanale

Le Groupe Mon Abri place la relation client au cœur de ses missions, avec pour objectif de proposer un service accessible, réactif et adapté aux besoins des locataires. Cette démarche repose sur une stratégie multicanale, permettant aux locataires de contacter les sociétés membres du Groupe via différents points d'entrée : agences de proximité et espaces accueils (voir ci-dessus), téléphone (accès 24h/24, 7j/7), ainsi que des outils digitaux.

Le développement des espaces clients en ligne permet notamment de faciliter les démarches du quotidien (consultation de documents, suivi des demandes, paiement en ligne...), tout en offrant un accès simplifié aux services. En 2025, Habitat du Nord a déployé une nouvelle application mobile. Les locataires peuvent désormais accéder à leur espace client et réaliser des démarches en ligne depuis leur smartphone.

Le Groupe met également en œuvre des dispositifs de traitement des demandes et réclamations, qu'elles soient techniques ou liées aux conditions de vie dans le logement. Des procédures sont définies afin d'assurer la prise en charge et le suivi des sollicitations (temps de traitement, informations sur le traitement de la demande...). Des dispositifs de médiation peuvent également être mobilisés en cas de situation complexe (8 médiateurs se consacrent à ces questions).

5.2

Accès et maintien dans le logement

Le Groupe développe une offre et des dispositifs spécifiques destinés à accompagner les publics les plus fragiles dans l'accès et le maintien dans le logement. Cette démarche repose sur une approche partenariale avec des acteurs institutionnels et associatifs, permettant d'apporter des réponses adaptées aux besoins des différents publics.

391 salariés en ETP dédiés au cadre de vie et à la relation client – qui participent à l'accompagnement de proximité avec les locataires, soit **60%** de l'effectif total

5.2.1

Favoriser l'accès au logement et accompagner les publics fragiles

Le Groupe mobilise des équipes dédiées à l'accompagnement social, intervenant au plus près des locataires pour prévenir les situations de fragilité, accompagner les parcours résidentiels et favoriser le maintien dans le logement (44 dédiés à l'accompagnement social : médiateurs, conseillers sociaux, chargés contentieux et précontentieux).

Ces collaborateurs (médiateurs, conseillers sociaux ou en économie sociale et familiale, chargés de contentieux et précontentieux, chargés de recouvrement) assurent un accompagnement individualisé des locataires, en lien avec les partenaires du territoire, afin de répondre aux problématiques sociales, administratives ou financières rencontrées.

L'accès au logement des publics fragiles est notamment favorisé par la mise en place de dispositifs spécifiques et de partenariats avec les acteurs sociaux et institutionnels. Des solutions, telles que le bail glissant, permettent d'accompagner progressivement les ménages vers l'autonomie, tout en sécurisant leur entrée dans le logement. Ces dispositifs s'appuient sur une coopération étroite avec les associations et les structures d'accompagnement.

Le Groupe porte une attention particulière à la prévention des impayés et des expulsions. Des actions de suivi et d'accompagnement sont mises en place dès les premiers signes de difficulté, afin de proposer des solutions adaptées aux situations

rencontrées. Cette approche vise à maintenir les ménages dans leur logement et à éviter les ruptures de parcours.

En Novembre 2025, Avesnoise Promocil a inauguré la résidence « La Joyeuse » à Maubeuge en partenariat avec le département du Nord, l'association STELLA et l'AFEJI. Cette résidence de cœur de ville à proximité des services de droit commun a permis à 10 personnes en situation de handicap de devenir locataires de logements sécurisés et accessibles tout en bénéficiant d'une salle commune dédiée aux projets de vie sociale et pour lutter contre l'isolement.

En complément, le Groupe met en place des solutions facilitant l'accès aux droits et la prévention des fragilités économiques. Par exemple, en 2025 un partenariat avec la plateforme KLARO permet aux locataires d'identifier les aides auxquelles ils peuvent prétendre et d'être accompagnés dans leurs démarches (Logis Métropole et Habitat du Nord)

À travers ces dispositifs, le Groupe contribue à sécuriser les parcours résidentiels, à prévenir les situations de fragilité et à favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous.

5.2.2

Répondre aux enjeux de la perte d'autonomie et du vieillissement

Le Groupe Mon Abri intègre les enjeux liés au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie dans la gestion de son patrimoine et de ses services.

Dans ce cadre, les sociétés membres développent des actions articulant accompagnement social, adaptation du patrimoine et évolution des parcours résidentiels. Le maintien à domicile constitue un axe central, avec la mise en place de dispositifs permettant d'identifier les situations de fragilité et d'apporter des réponses adaptées aux locataires concernés. En 2025, Logis Métropole et Habitat du Nord ont déployé un outil de diagnostic (développé par Alogia) pour détecter les besoins des locataires seniors, analyser les besoins et proposer des solutions adaptées à chaque situation.

Le Groupe agit également sur l'adaptation du patrimoine, à travers la réalisation de travaux ciblés (aménagement de salles de bain, équipements adaptés, accessibilité), permettant de sécuriser le logement et d'en améliorer l'usage au quotidien. Ces interventions s'appuient sur des dispositifs d'évaluation et des partenariats avec des acteurs institutionnels, notamment dans le cadre d'appels à projets dédiés au soutien à l'autonomie (appel à projet CARSAT).

Face au vieillissement démographique marqué du territoire Sambre-Avesnois, Avesnoise Promocil a engagé en 2025, avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADUS), une réflexion stratégique sur l'adaptation de son parc locatif. Cette étude vise à mieux cerner les besoins actuels et futurs des locataires seniors (profils, conditions de logement, modes de vie), afin d'accompagner une démarche prospective d'adaptation du patrimoine et des services, avec l'ambition d'élargir à terme cette réflexion à l'ensemble des bailleurs du territoire. Les premiers résultats de cette étude sont attendus en 2026.

Par ailleurs, des démarches partenariales sont développées à l'échelle des territoires, en lien avec les autres bailleurs sociaux et les acteurs du médico-social. Elles visent à accompagner les parcours résidentiels des seniors, en facilitant notamment l'accès à des logements plus adaptés lorsque cela est nécessaire, tout en sécurisant les parcours et en renforçant l'accompagnement social (ex : projet MODUL'AGE sur la MEL).



Promenade des Séniors



En complément, le Groupe propose une offre d'habitat spécifique (foyers, résidences autonomie, résidences inclusives, EHPAD), le tout représentant une offre de 2 357 équivalents logements, permettant de répondre à des besoins variés, du maintien à domicile à des formes d'accompagnement plus encadrées, en lien avec les collectivités et les partenaires spécialisés.

► 5.2.3

Contribuer au parcours résidentiel de nos clients

Le Groupe Mon Abri contribue à la fluidité des parcours résidentiels en accompagnant les mobilités au sein de son parc et en diversifiant les solutions proposées aux locataires.

La mobilité interne constitue un levier central de cette politique. Le Groupe favorise les mutations au sein de son parc, permettant aux locataires d'accéder à un logement plus adapté à leurs besoins, que ce soit en termes de taille, de localisation ou de conditions de vie. En 2025, les mutations représentent 16,4 % des attributions, pour un taux de rotation de 8,6 %, traduisant une dynamique réelle de mobilité.

Dans cette logique, une attention particulière est portée aux situations de sous-occupation et de suroccupation. Des actions de détection et d'accompagnement sont mises en œuvre afin de proposer des solutions adaptées aux ménages concernés, contribuant à une meilleure adéquation entre les besoins des locataires et les caractéristiques des logements.

Le Groupe développe également des solutions favorisant l'accession à la propriété, participant ainsi à la diversification des parcours résidentiels. En 2025, cette dynamique s'est traduite par la réalisation d'opérations en accession sociale (13 logements en PSLA et 3 en VEFA), ainsi que par la vente de logements issus du patrimoine existant (84 logements vendus). Ces dispositifs permettent d'accompagner les ménages dans leur projet d'accession, tout en contribuant à la fluidité du parc locatif.



► 5.3

Santé et Sécurité des locataires

Le Groupe MON ABRI fait de la qualité d'adresse un pilier de son engagement. Cette notion dépasse la seule qualité architecturale et intègre la sécurité, la tranquillité et l'environnement immédiat dans lequel évoluent les locataires.

Elle vise à garantir un cadre de vie sûr, sain et apaisé, dans les logements comme dans les parties communes et espaces extérieurs. Le Groupe Mon Abri agit également de manière préventive face aux risques techniques, aux incivilités ou aux tensions de voisinage qui peuvent fragiliser le vivre ensemble.

79% des locataires ont un sentiment de tranquillité dans leur résidence

► 5.3.1

Prévenir les risques sur le patrimoine

Le Groupe Mon Abri veille à garantir la sécurité des locataires et la conformité de son patrimoine, en s'appuyant sur une veille réglementaire continue et des dispositifs de contrôle adaptés. Cette démarche repose sur la réalisation des diagnostics obligatoires (électricité, gaz, amiante, plomb), ainsi que sur des contrôles et une maintenance régulière des équipements sensibles (ascenseurs, sécurité incendie, chaufferies). Des visites de sécurité sont organisées sur le patrimoine, et chaque logement fait l'objet d'une visite annuelle pour vérifier le bon fonctionnement des équipements.

Ces actions d'entretien, de maintenance et d'amélioration contribuent à la durabilité des bâtiments et à la qualité perçue des résidences. Elles s'appuient sur des investissements réguliers — 30 041 k€ en 2025 — traduisant l'engagement du Groupe en faveur d'un cadre de vie de qualité pour ses locataires.

En complément, des actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants sur les risques du quotidien (monoxyde de carbone, prévention des accidents domestiques). Des informations pratiques sont diffusées via différents supports (affichage, livret d'accueil, newsletters, espace client, écrans d'accueil), pour rappeler les consignes et les bons réflexes en cas de risque (gaz, dégâts des eaux, électricité, incendie).

En 2025, Logis Métropole a ainsi proposé des ateliers « gestes qui sauvent » pour former les locataires aux premiers secours, tandis qu'Habitat du Nord a installé des détecteurs de monoxyde de carbone dans les logements équipés de VMC gaz.

► 5.3.2

Contribuer au cadre de vie et à la tranquillité résidentielle

Le Groupe agit par ailleurs sur des dimensions essentielles du cadre de vie, telles que la propreté des résidences, la tranquillité et la gestion des incivilités, en lien avec les équipes de proximité.

Le Groupe engage également des travaux de sécurisation, afin de prévenir les risques et de garantir des conditions de vie sûres pour les locataires. Sur certains sites, des dispositifs complémentaires peuvent être déployés, comme l'installation de caméras de vidéosurveillance (Espace Habitat), dans le strict respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Dans une logique d'amélioration continue, des diagnostics en marchant sont organisés avec les locataires et les partenaires locaux, permettant d'identifier les besoins directement sur le terrain. Ces démarches sont complétées par l'organisation de réunions de proximité et de temps d'échange, favorisant la participation des habitants et la co-construction de solutions adaptées aux usages et aux attentes.

A titre d'exemple, Avesnoise Promocil a mis en place une gestion commune des encombrants et des conflits de voisinage avec l'Office Public de Fourmies pour la résidence Malakoff en cogestion.

6 Informations sur la **Gouvernance**

6.1 **Maîtrise des risques, éthique et corruption**

6.1.1 **Garantir le respect de l'éthique et de la déontologie**

Le groupe Mon Abri a formalisé ses engagements en matière d'éthique et de déontologie au travers d'une Charte de déontologie Groupe, signée le 6 décembre 2022. Cette charte constitue un socle commun de bonnes pratiques, et s'impose à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle détaille les comportements attendus à l'égard des parties prenantes.

Vis-à-vis des clients, elle garantit l'égalité de traitement des candidats à l'attribution, la protection des données personnelles des locataires et le respect du cadre réglementaire.

Dans les relations avec les partenaires et fournisseurs, elle prévoit la prévention des conflits d'intérêts, la sélection des fournisseurs sur des critères objectifs et transparents, ainsi qu'un encadrement strict des cadeaux et invitations, du mécénat et des dons.

Enfin, à l'égard des institutionnels, elle impose l'intégrité dans les relations avec les agents de l'État, la prévention de la corruption, la neutralité politique dans les relations avec les élus et les collectivités, et une coopération encadrée avec les forces de l'ordre.

Conformément à la Charte de déontologie Groupe, tout collaborateur a la responsabilité de signaler ou de révéler tout manquement dont il aurait connaissance et pouvant affecter sérieusement l'activité de l'entreprise ou engager gravement sa responsabilité. Deux canaux sont ouverts à cet effet : la voie hiérarchique, ou le dispositif d'alerte professionnelle mis en place au sein de chaque société membre.

Ce dispositif est traité en interne par un service dédié, soumis à une obligation renforcée de confidentialité. Il garantit la protection du lanceur d'alerte ainsi que la confidentialité des informations et documents liés au signalement. Les éléments permettant d'identifier la ou les personnes mises en cause ne peuvent être divulgués qu'à l'autorité judiciaire, et uniquement une fois le caractère fondé de l'alerte établi.

Nombre de condamnations pour violations des lois anti-corruption : 0

Montant total des amendes infligées pour corruption : 0

6.1.2 **Sécuriser les données personnelles**

Le Groupe Mon Abri accorde une attention particulière à la protection des données personnelles de ses locataires, collaborateurs, partenaires et prestataires. Dans un contexte de digitalisation croissante des activités, la sécurité et la confidentialité des données constituent un enjeu de confiance et de responsabilité.

Cette démarche est pilotée par un Délégué à la Protection des Données propre à chaque ESH, chargé de veiller au respect de la réglementation applicable (RGPD). Des mesures organisationnelles et techniques sont déployées afin de garantir la sécurité des systèmes d'information, de prévenir les risques d'accès non autorisé aux données et de limiter la collecte aux informations strictement nécessaires à l'exercice de nos missions. La protection des données personnelles s'appuie également sur la sensibilisation des collaborateurs à la confidentialité, ainsi que sur un encadrement rigoureux des traitements réalisés avec les partenaires et prestataires du Groupe.



6.1.3 **Renforcer la cybersécurité**

Le Groupe structure par ailleurs sa réponse aux risques cyber à travers une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) commune, déclinée dans les entités. Celle-ci encadre notamment les règles d'usage des systèmes (gestion des accès, mots de passe, sécurisation des postes) et s'appuie sur des audits réguliers permettant d'identifier les vulnérabilités et d'ajuster les plans d'action. Des instances de coordination à l'échelle du Groupe contribuent à partager les retours d'expérience et à renforcer la cohérence des démarches.

La sensibilisation des collaborateurs constitue un levier central. En 2025, elle repose sur des actions régulières d'information (articles intranet, guides de bonnes pratiques), des formations dédiées, ainsi que des outils pédagogiques interactifs (modules de formation type RIOT). Des campagnes de simulation de phishing, des dispositifs d'alerte intégrés à la messagerie ou encore des formations à destination des collaborateurs viennent compléter ce dispositif, afin de développer les bons réflexes et renforcer la vigilance face aux risques.

Des mesures techniques sont également déployées pour sécuriser les systèmes et les données, telles que le suivi en continu des équipements, les mises à jour régulières des logiciels ou encore des dispositifs de détection et de réaction en cas de comportement anormal. Ces actions contribuent à renforcer la résilience du système d'information face aux menaces.

Enfin, le Groupe engage des réflexions sur les nouveaux usages numériques, notamment liés à l'intelligence artificielle. Des premières actions ont été mises en place, telles que l'élaboration d'une charte encadrant les pratiques, des actions de sensibilisation et des formations, notamment auprès des comités de direction, afin d'accompagner un déploiement maîtrisé à horizon 2026.

6.2

Relation Fournisseurs



73% de fournisseurs locaux
105 028 heures
 d'insertion par l'activité économique

6.2.1

Promouvoir les achats responsables

Les achats constituent un levier stratégique pour réduire les impacts environnementaux de ses activités, soutenir l'économie locale et favoriser l'inclusion. A ce titre, le Groupe Mon Abri fait évoluer ses pratiques d'achats afin d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux à chaque étape du processus d'achat. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec ses missions d'utilité sociale et son ancrage territorial.

Les achats du Groupe sont réalisés dans le respect des règles de la commande publique, garantissant la transparence des procédures et l'égalité de traitement des candidats. Les consultations sont organisées dans le cadre d'appels d'offres encadrés, avec l'intervention des commissions d'attribution d'appels d'offres compétentes.

L'intégration de critères environnementaux dans les achats se développe progressivement. Les consultations prennent en compte des critères relatifs à

la performance environnementale des prestations : sobriété énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déchets.

Par ailleurs, le Groupe intègre des critères sociaux dans ses marchés, notamment à travers le recours aux clauses d'insertion.

En 2025, ces dispositifs ont permis la réalisation de 105 028 heures d'insertion, (soit environ 65 salariés en ETP), contribuant à l'accès à l'emploi de publics éloignés du marché du travail. Le Groupe développe également des partenariats avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment dans les domaines de l'insertion et du handicap.

Le Groupe engage des travaux en vue de la mise en place d'un SPASER à horizon 2026, afin de structurer davantage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures d'achats.

6.2.2

Entretenir des relations équilibrées avec les fournisseurs

Le Groupe Mon Abri veille à entretenir des relations durables avec ses fournisseurs et partenaires, en cohérence avec ses valeurs d'utilité sociale et de responsabilité.

Cette démarche repose sur le développement d'un dialogue régulier avec les entreprises, notamment à travers des temps d'échange, des rencontres et des démarches collectives favorisant la compréhension des enjeux et des contraintes de chacun.

Le suivi des fournisseurs repose sur un processus d'évaluation formalisé, des critères objectifs et transparents en matière de qualité et de performance.

Une attention particulière est portée à l'ancrage territorial des achats, notamment grâce à l'allotissement des marchés, qui facilite l'accès des entreprises locales aux consultations lorsque cela est pertinent. Cette démarche contribue au développement économique des territoires et au maintien d'un tissu d'acteurs de proximité.

Enfin, le Groupe favorise les dynamiques de coopération avec ses partenaires autour des enjeux de transition. À titre d'exemple, l'initiative «Delta 50», portée par Avesnoise Promocil, a permis de réunir bailleurs, entreprises, collectivités et partenaires publics afin de partager les enjeux liés au changement climatique en vue des échéances 2030 et 2050.



7 Annexe - Rapport VSME

7.1 Informations Générales

La SCIC Mon Abri développe ses activités dans le cadre de l'objet social défini par ses statuts, et plus particulièrement une activité d'accession à la propriété sur la région des Hauts-de-France.

Elle joue par ailleurs le rôle de holding au profit des organismes HLM du groupe. Son projet coopératif repose sur la notion d'intérêt collectif en faveur du logement social, mis en œuvre par le groupe dont elle est membre à part entière.

B1 – BASE POUR LA PRÉPARATION

Choix des modules

Ce document est le premier rapport de durabilité du Groupe Mon Abri. Le Groupe Mon Abri a fait le choix de publier ses données extra-financières, dans un cadre volontaire, selon le module complet de la norme VSME. Ce rapport traduit la volonté du Groupe Mon abri de rendre compte, en transparence, de ses impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La norme VSME (Norme volontaire d'information en matière de durabilité pour les PME) constitue un cadre de reporting volontaire en matière de durabilité, élaboré par l'EFRAG et validé par la Commission européenne. Cette norme est conçue pour les entreprises qui n'entrent pas dans le champ d'application de la directrice CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

En plus des données requises par la norme VSME, le Groupe Mon Abri a volontairement fait le choix de divulguer d'autres indicateurs complémentaires de ses informations ESG extraits du référentiel EurhoGR, premier référentiel européen de RSE propre au logement social et développé par l'association DELPHIS avec des bailleurs européens et des parties prenantes de l'habitat.

Omissions d’informations classifiées ou sensibles

Aucune information classifiée ou sensible n’a été omise dans ce rapport. L’ensemble des données présentées vise à refléter fidèlement les politiques, actions et indicateurs extra-financiers du Groupe Mon abri.

Périmètre du rapport

Ce rapport été élaboré selon la même période de référence que les états financiers de l’organisation, soit l’année 2025. Il couvre l’ensemble des filiales du Groupe Mon Abri sur une base consolidée.

Entreprise	Forme juridique	Adresse	Code NACE
Avesnoise Promocil	Société Anonyme à Conseil d'administration	6, rue de la Croix 59600 Maubeuge	68.20A
Espace Habitat	Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance	7 avenue du Maréchal Leclerc 08000 Charleville-Mézières	68.20A
Habitat du Nord	Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance	46 rue des fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq	68.20A
Habitat du Nord coop	Société anonyme à conseil d'administration	46 rue des fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq	41.10A
Logis Métropole	Société Anonyme à Directoire	176 rue du Général de Gaulle 59110 La Madeleine	68.20A
Mon Abri SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif hlm à capital variable	176 rue du Général de Gaulle 59110 La Madeleine	41.10A

Bilan et Chiffre d’affaires

A la clôture de l’exercice au 31/12/2025, le chiffre d’affaires consolidé du Groupe Mon Abri s’élève à 232,4 M€, pour un total de bilan de 2 162 M€.

Effectifs

Le nombre total de salariés est de 632 ETP (hors CDD de remplacement)

Pays des opérations principales et emplacement des actifs importants

France

Emplacement des sites détenus, loués ou gérés

Le patrimoine des membres du groupe Mon Abri se situe dans les départements des Ardennes, de la Marne, du Nord et du Pas de Calais (Cf §1.1 du présent rapport).

C1 – STRATEGIE : MODELE ECONOMIQUE ET INITIATIVES LIEES A LA DURABILITE	
Description des grands groupes de produits et service proposés	cf §1.2 du présent rapport
Description des grands marchés sur lesquels l'entreprise opère	
Description des principales relations commerciales	
Description des éléments clés de la stratégie de l'entreprise, qui se rapportent aux questions de durabilité	

B2 / C2 – EXISTENCE ET DESCRIPTION DES PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES POUR UNE TRANSITION VERS UNE ECONOMIE PLUS DURABLE				
Enjeux de durabilité	Existence de politiques et plan d’actions	Politique et plan d’actions accessible au public	Existence de cibles	Description des politiques, actions et cibles
Changement climatique	Oui	Non	Partiel	§ 2.1 et 2.2
Pollution	Non	N/A	N/A	N/A
Ressources aquatiques et marines	Non	N/A	N/A	N/A
Biodiversité et écosystèmes	Oui	Non	Non	§ 2.3
Economie circulaire	Oui	Non	Non	§ 2.5
Effectifs de l'entreprise	Oui	Non	Non	§ 3.1, 3.2, 3.3
Travailleurs de la chaîne de valeur	Non	N/A	N/A	N/A
Communautés touchées	Oui	Non	Non	§ 4.1, 4.2
Consommateurs et utilisateurs finaux	Oui	Non	Non	§ 5.1, 5.2, 5.3
Conduite des affaires	Oui	Non	Non	§ 6.1



7.2 Informations Environnementales

B3 - ENERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
Consommation d'énergie (bureaux et du patrimoine)		
Electricité (MWh)	Combustibles (MWh)	Total (MWh)
91 386	227 783	319 170
Emissions de gaz à effet de serre		
	Emissions brutes (t CO ₂ eq)	Intensité des émissions (t CO ₂ eq/euros)
Scope 1	39 209	
Scope 2	11 260	
Scope 3	104 810	
C3 – CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ET TRANSITION CLIMATIQUE		
Cibles de réduction des émissions de GES	§ 2.1	
Existence d'un plan de transition climatique	En cours de structuration	
B5 – BIODIVERSITE		
Nombre et surface de sites dans ou à proximité d'une zone sensible	Donnée non consolidée à la date de publication du rapport	
B6 – EAU		
Total des prélèvements d'eau	Donnée non consolidée à la date de publication du rapport	
B7 - UTILISATION DES RESSOURCES, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS		
Application des principes de l'économie circulaire	§ 2.5	
Quantité de déchets produits ventilée par type dangereux / non dangereux	Donnée non consolidée à la date de publication du rapport	
Quantité totale de déchets orientés vers le recyclage ou la réutilisation		
Flux massiques annuels des matières		



7.3 Informations Sociales

B8 / C5 – CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET ADDITIONNELLES		
Effectifs par type de contrat (ETP)		
Nombre de salariés – CDI	594.7	
Nombre de salariés – CDD	37.73	
Nombre de travailleurs indépendants	0	
Nombre de travailleurs temporaires	8.8	
Effectifs par genre (ETP)		
Hommes	302.45	
Femmes	330.1	
Ratio femmes / hommes au niveau du comité de direction	41%	
Taux de rotation du personnel	10.5%	
B9 – SANTE ET SECURITE		
Nombre d'accidents du travail	44	
Taux d'accident du travail	2,75%*	
Nombre de décès dus à des accidents ou maladies professionnels	0	
B10 - RÉMUNÉRATION, NÉGOCIATION COLLECTIVE ET FORMATION		
Respect du salaire minimum applicable	Oui	
Ecart de rémunération hommes / femmes	9,65*	
Part de salariés couverts par une convention collective	100%	
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par sexe	Femme	Homme
	10	12
C6 - POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME		
Existence d'un code de conduite / politique en matière de droits humains applicable aux effectifs	Le groupe Mon Abri ne dispose pas à ce jour de politique formalisée spécifiquement dédiée à la protection des droits humains de ses salariés. Les principaux enjeux liés aux droits humains (travail des enfants, travail forcé, traite des humains, discrimination, santé et sécurité) sont néanmoins couverts par la réglementation française et font l'objet d'actions précisées au §3 Informations sociales - Effectifs.	
Mécanisme de traitement des plaintes destiné aux effectifs	oui	
C7 - INCIDENTS GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME		
Lié au travail des enfants	Non	
Lié au travail forcé	Non	
Lié à la traite d'êtres humains	Non	
Lié à la discrimination	Non	
Autres	Non	
Incidents graves en matière de droits de l'homme dans la chaîne de valeur et auprès des parties prenantes externes	Non	

*Moyennes brutes des bailleurs



› 8

Annexe - **Organisation et Gouvernance**



› 8.1

Objectif social et rôle de la SCIC Mon Abri

La SCIC Mon Abri développe ses activités dans le cadre de l'objet social défini par ses statuts, et plus particulièrement une activité d'accèsion à la propriété sur la région des Hauts-de-France. Elle joue par ailleurs le rôle de holding au profit des organismes HLM du groupe. Son projet coopératif repose sur la notion d'intérêt collectif en faveur du logement social, mis en œuvre par le groupe dont elle est membre à part entière.

› 8.2

Relation entre les sociétés membres

Les relations inter-sociétés reposent sur un modèle de coopération transversale, fondé notamment sur les compétences, le savoir-faire et le savoir-être des femmes et des hommes issus des sociétés membres. Les associés partagent des valeurs communes et la philosophie du projet coopératif. Les principaux engagements des sociétés membres sont précisés dans le livret de gouvernance.

Dans le pacte d'associés, les parties prenantes ont convenu des modalités d'organisation du contrôle de la SCIC Mon Abri et ont reconnu le rôle déterminant de la société Mon Abri dans la définition des principales orientations stratégiques du groupe. Ce rôle déterminant a été repris dans le pacte d'actionnaires conclu par les sociétés membres afin de constituer un actionnariat de référence au titre de la loi Borloo.

› 8.3

Gouvernance et Actionnariat

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux SCIC, le capital de Mon Abri est réparti entre six collèges d'actionnaires, auxquels les statuts attribuent des droits de vote distincts en assemblée générale :

Collège	Droits de vote
Actionnaires de référence — personnes morales détenant une participation ≥ 10 % (actionnaires de référence des membres du Groupe)	50 %
Salariés de la société	10 %
Collectivités publiques et leurs groupements	10 %
Bénéficiaires des activités de la coopérative (accédants à la propriété, à titre gratuit ou onéreux)	10 %
Autres associés — personnes physiques	10 %
Autres associés — personnes morales	10 %

› 8.4

Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration compte 18 membres, représentant les entités du Groupe selon la répartition suivante :

- LDEV — 6 administrateurs
- Un Toit Pour Vivre Autrement — 6 administrateurs
- ADELA — 3 administrateurs
- FIMCA — 3 administrateurs

Un censeur siège également au conseil, avec pour mission de veiller à la conformité des décisions prises. Le conseil se réunit aussi souvent que la situation l'exige, et au moins deux fois par an.

› 8.5

La Gouvernance des membres du groupe

En intégrant l'actionnariat de référence des membres du Groupe, Mon Abri participe directement à leur gouvernance, conjointement avec chacun de leurs holdings historiques.

